

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 10 jourmada I 1445 – 24 novembre 2023

166^{ème} année

N° 136

Sommaire

Lois

Loi n° 2023-12 du 23 novembre 2023, portant loi de finances rectificative pour l'année 2023..... 3128

Décrets et arrêtés

Ministère des Finances

Arrêté de la ministre des finances du 23 novembre 2023, portant modification de l'arrêté de la ministre des finances du 23 décembre 2022 relatif à la répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par le décret-loi n° 2022-79 du 22 décembre 2022 portant loi de finances pour l'année 2023, tel que modifié par la loi n° 2023-12 du 23 novembre 2023 portant loi de finances rectificative pour l'année 2023..... 3140

Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie

Arrêté du Chef du gouvernement du 24 novembre 2023, relatif à la fixation des conditions de recouvrement de la contribution des occupants, exploitants, propriétaires des lots et des locaux dans les zones industrielles dans les opérations de maintenance et des frais de réhabilitation 3201

Nomination d'un directeur	3202
Nomination d'administrateurs en chef	3202
Nomination du Président et membres au conseil d'orientation du centre d'Affaires d'intérêt public économique du gouvernorat de Tozeur	3202
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime	
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 21 novembre 2023, portant ouverture d'un concours de résidanat en médecine vétérinaire	3203
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 21 novembre 2023, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques à la régie des sondages hydrauliques	3204
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 21 novembre 2023, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général formateur en agriculture et pêche au corps commun des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche à l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles	3204
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 21 novembre 2023, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques à la régie des sondages hydrauliques	3205
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 21 novembre 2023, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire en chef au corps des personnels des cadres communs de laboratoire à l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles.....	3205
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 21 novembre 2023, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation au corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques à l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles	3206
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 21 novembre 2023, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef au corps technique commun des administrations publiques, à la régie des sondages hydrauliques	3207
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 21 novembre 2023, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques, à la régie des sondages hydrauliques.....	3207
Ministère de la Santé	
Nomination d'un biologiste principal	3208
Nomination de biologistes.....	3208
Ministère de l'Education	
Nomination d'un sous-directeur	3208
Nomination de chefs de services	3208
Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur	3209
Nomination de directeurs	3209
Cessation de fonctions.....	3209

Lois

Loi n° 2023-12 du 23 novembre 2023, portant loi de finances rectificative pour l'année 2023⁽¹⁾.

Au nom du peuple,

L'assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique - Sont modifiés les dispositions de l'article premier et des articles 2, 5, 6, 7, 10 et 11 du décret-loi n° 2022-79 du 22 décembre 2022 portant loi de finances pour l'année 2023, comme suit :

Article premier (Nouveau):

Les recettes et les dépenses du budget de l'Etat pour l'année 2023 sont estimées comme suit :

- Recettes du budget de l'Etat 45 360 000 000 Dinars
- Dépenses du budget de l'Etat 56 071 000 000 Dinars
- Résultat du budget de l'Etat (déficit) 10 711 000 000 Dinars

Article 2 (Nouveau) :

Est et demeure autorisée pour l'année 2023 la perception au profit du budget de l'Etat des recettes d'un montant total de 45 360 000 000 Dinars répartis comme suit :

- Les recettes fiscales 39 488 000 000 Dinars
- Les recettes non fiscales 4 355 000 000 Dinars
- Les dons 1 537 000 000 Dinars

Ces recettes sont réparties conformément au tableau « A » annexé à la présente loi.

Article 5 (Nouveau):

Le montant des crédits de paiement des dépenses du budget de l'Etat pour l'année 2023 est fixé à 56 071 000 000 Dinars.

Ces crédits sont répartis par missions, par missions spéciales et par programmes conformément au tableau « C » annexé à la présente loi.

Article 6 (Nouveau):

Le montant des crédits d'engagement des dépenses du budget de l'Etat pour l'année 2023 est fixé à 57 700 000 000 Dinars.

Ces crédits sont répartis par missions, par missions spéciales et par programmes, conformément au tableau « D » annexé à la présente loi.

Article 7 (Nouveau) :

Est autorisée pour l'année 2023 la perception des ressources du trésor d'un montant total de 25 879 000 000 Dinars.

Ces ressources sont utilisées pour financer le résultat du budget de l'Etat et couvrir les charges de trésor comme suit :

En Dinars

Désignations	Montant
Ressources des emprunts extérieurs	10 563 000 000
Ressources des emprunts intérieurs	11 368 000 000
Ressources de trésor	3 948 000 000
Total sources de financement	25 879 000 000
Financement de déficit budgétaire y compris les dons extérieurs, privatisation et confiscation	10 711 000 000
Remboursement du principal de la dette intérieure	8 415 000 000
Remboursement du principal de la dette extérieure	6 553 000 000
Prêts et avances du trésor	200 000 000
Total des utilisations	25 879 000 000

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 31 octobre 2023.

Article 10 (Nouveau) :

Le montant maximum dans la limite duquel le ministre chargé des finances est autorisé à accorder des prêts du trésor aux établissements publics en vertu de l'article 62 du code de la comptabilité publique est fixé à 200 000 000 Dinars pour l'année 2023.

Article 11 (Nouveau) :

Le montant dans la limite duquel le ministre chargé des finances est autorisé à accorder la garantie de l'Etat pour la conclusion des prêts ou l'émission des sukuk islamiques conformément à la législation en vigueur est fixé à 8 000 000 000 Dinars pour l'année 2023.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.
Tunis, le 23 novembre 2023.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT DE L'ANNEE 2023
 page 1

Code article	Libellé	En Dinars
		Prévisions
Partie 1 : Recettes fiscales		
Catégorie 1 : Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital		
1 : IRPP		
11-01	Traitements, salaires, pensions et rentes viagères	7 930 000 000
11-02	Honoraires, Commissions Courtages, Vacations et Loyers	675 000 000
11-03	Intérêts dépôts aux Comptes Spéciaux d'Epargne ouverts auprès des Banques	519 000 000
11-04	Revenus des Valeurs Mobilières et Capitaux Mobiliers	1 049 000 000
11-05	Redevances servies aux non-résidents	87 000 000
11-06	Avances sur les produits de consommation importés	3 000 000
11-07	Avances sur achats égales ou supérieures à 1000 dinars	174 000 000
11-08	Bénéfices Industriels et Commerciaux : BIC	271 000 000
11-09	Bénéfices des professions Non Commerciales : BNC	200 000 000
11-10	Impôt forfaitaire	118 000 000
11-11	Bénéfices de l'exploitation agricole ou de pêche	38 000 000
11-12	Revenus fonciers	159 000 000
11-13	Autres impôts sur le revenu des personnes physiques	7 000 000
	Total 1:	11 230 000 000
2 : IS		
12-01	Impôts sur les bénéfices des sociétés pétrolières	1 430 000 000
12-02	Impôts sur les bénéfices des sociétés non Pétrolières	2 970 000 000
12-03	Avances sur achats supérieures ou égales à 1000 dinars	93 000 000
12-04	Avances sur les produits de consommation importés	347 000 000
12-05	Honoraires, Commissions Courtages, Vacations et Loyers	9 000 000
12-06	Revenus des Valeurs Mobilières et Capitaux Mobiliers	73 000 000
12-07	Redevances servies aux non-résidents	15 000 000
12-08	Revenus fonciers	2 000 000
12-09	Autres impôts sur les sociétés	2 000 000
	Total 2:	4 941 000 000
	Total Catégorie 1	16 171 000 000

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT DE L'ANNEE 2023
page 2

		En Dinars
Code article	Libellé	Prévisions
	Catégorie 2 : Droit sur les mutations	
	3 : Droits sur les mutations	
13-01	Droits sur les mutations des biens immobiliers	410 000 000
13-02	Droits sur les mutations des biens mobiliers	6 000 000
13-03	Quotte part sur Droits d'immatriculations foncières	65 000 000
	Total 3:	481 000 000
	Total Catégorie 2	481 000 000
	Catégorie 3 : Impôt Sur les biens et les services	
	4 : Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	
14-01	T V A régime importation	5 517 000 000
14-02	T V A régime intérieur	5 348 000 000
	Total 4:	10 865 000 000
	5 : Droits de consommation (DC)	
15-01	D C régime importation	2 131 000 000
15-02	D C régime Intérieur	1 880 000 000
	Total 5:	4 011 000 000
	6 : Droits sur le Transport et autres produits	
16-01	Taxe de compensation sur le transport	155 000 000
16-02	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	250 000 000
16-03	Taxe sur divers produits	1 000 000
	Total 6:	406 000 000
	Total Catégorie 3	15 282 000 000
	Catégorie 4 : Impôt sur le commerce extérieur et les transactions Internationales	
	7 : Droits et redevances douaniers	
17-01	Droits de douane	1 555 000 000
17-02	Redevance sur les prestations douanières	315 000 000
	Total 7:	1 870 000 000
	Total Catégorie 4	1 870 000 000
	Catégorie 5 : Autres impôts et taxes	
	8 : Autres impôts et taxes	
18-01	Droits de Timbre fiscal	648 000 000
18-02	Droits sur les Actes et Transactions	465 000 000
18-03	Autres taxes pour formalités administratives	3 000 000
18-04	Taxe unique sur les assurances	290 000 000
18-05	Amendes et Condamnations Prononcées en Matière Fiscale	571 000 000
18-06	Autres taxes	207 000 000
18-07	Excédent des recettes des comptes spéciaux du Trésor sur les dépenses	1 905 705 000
	Total 8:	4 089 705 000
	9 : Comptes Spéciaux du Trésor	
19-01	Recettes fiscales affectées	1 594 295 000
	Total 9:	1 594 295 000
	Total Catégorie 5	5 684 000 000
	TOTAL PREMIERE PARTIE	39 488 000 000

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT DE L'ANNEE 2023
 page 3

		En Dinars
Code article	Libellé	Prévisions
	Partie 2 : Recettes Non fiscales	
	Catégorie 6 : Revenus de la propriété	
	1 : Intérêts	
21-01	Intérêts	150 000 000
	Total 1:	150 000 000
	2 : Dividendes	
22-01	Dividendes des sociétés pétrolières	17 300 000
22-02	Dividendes des sociétés non pétrolières	268 500 000
	Total 2:	285 800 000
	3 : Excédants sur les bénéfices des entreprises et établissements publics	
23-01	Excédents sur les bénéfices des entreprises et établissements publics	567 200 000
	Total 3:	567 200 000
	4 : Redevances, loyers et autres produits de domaine de l'Etat	
24-01	Redevances	2 563 100 000
24-02	Loyers	45 000 000
24-03	Autres produits de domaine de l'Etat	31 000 000
	Total 4:	2 639 100 000
	Total Catégorie 6	3 642 100 000
	Catégorie 7 : ventes des biens et services	
	5 : Droits administratifs	
25-01	Frais administratifs de régie et perception pour le compte de tiers et frais de poursuites	1 000 000
25-02	Droit de garantie sur les matières en platine, or et argent	2 000 000
25-03	Remises sur crédits d'enlèvements et de droits	4 000 000
	Total 5:	7 000 000
	Total Catégorie 7	7 000 000
	Catégorie 8 : Amendes, pénalités et confiscations	
	6 : Amendes, pénalités et confiscations	
26-01	Amendes et condamnations pécuniaires prononcées par les autorités administratives et judiciaires	116 000 000
26-02	Confiscations	40 000 000
	Total 6:	156 000 000
	Total Catégorie 8	156 000 000
	Catégorie 9 : Autres recettes non fiscales	
	7 : Autres recettes non fiscales	
27-01	Versements et contributions des Caisses de Sécurité Sociale	87 500 000
27-02	Autres sommes versées à l'Etat et recettes accidentelles à divers titres	168 995 000
	Total 7:	256 495 000
	8 : Comptes de concours	
	Recettes non fiscales affectées	66 405 000
	Total 8:	66 405 000
	9 : Comptes Spéciaux du Trésor	
	Recettes non fiscales affectées	207 000 000
	Total 9:	207 000 000
	Total Catégorie 9	529 900 000
	TOTAL Deuxième PARTIE	4 335 000 000

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT DE L'ANNEE 2023

page 4

		En Dinars
Code article	Libellé	Prévisions
	Partie3 : Dons	
	Catégorie 10 : Dons du budget de l'Etat	
	1 : Dons Extérieurs	1 537 000 000
	2 : Dons Intérieurs	
	Total Catégorie 10	1 537 000 000
	Catégorie 11 : Dons Affectés	
	Total Catégorie 11	
	TOTAL Troisième PARTIE	1 537 000 000
	Total Recettes	45 360 000 000

TABLEAU "C"
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2023
CREDITS DE PAIEMENT

EN DINARS

LES MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	PAR PARTIES					DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES
		DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES	CHARGES DE FINANCEMENT	
1- Assemblée des Représentants du Peuple programme 1: Assemblée des représentants du peuple	36 000 000 36 000 000	27 715 000	1 500 000		6 785 000	-	-
2- Conseil National des Regions et des Districts programme 1: Conseil National des Regions et des Districts						-	-
3- Présidence de la République programme 1: Sécurité nationale et relations extérieures programme 2: Sécurité présidentielle programme 9: Pilotage et appui	191 000 000 10 636 500 144 123 400 36 240 100	142 972 000	12 350 000		35 678 000	-	-
4- Présidence du Gouvernement programme 1: Tutelle programme 2: Contrôle programme 3: Information, communication et formation programme 4: Gestion dans le secteur public programme 5: Modernisation des services administratifs programme 9: Pilotage et appui	252 613 000 24 124 000 56 694 000 89 353 000 16 471 000 2 203 000 63 768 000	181 710 000	7 377 000		63 526 000	-	-
5- Mission de l'Intérieur programme 1: Sécurité nationale programme 2: Garde nationale programme 3: Protection civile programme 4: Affaires locales programme 9: Pilotage et appui	5 697 400 000 2 304 945 000 1 558 883 000 318 158 000 1 037 825 000 477 589 000	4 104 220 000	197 700 000		1 395 480 000	-	-
-6 Mission de la Justice programme 1: Justice programme 2: Prisons et rééducation programme 9: Pilotage et appui	908 000 000 371 900 000 483 460 000 52 640 000	777 200 000	49 550 000		81 250 000	-	-
7- Mission des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger programme 1: Action diplomatique programme 2: Action consulaire et tunisiens à l'étranger programme 9: Pilotage et appui	331 000 000 208 455 000 100 026 000 22 519 000	182 881 000	8 810 000		139 309 000	-	-
8- Mission de la Défense Nationale programme 1: Intervention militaire programme 2: Soutien logistique et technique programme 3: Assistance aux militaires programme 9: Pilotage et appui	3 750 000 000 2 093 275 000 785 335 000 422 606 000 448 784 000	2 684 346 000	582 200 000		483 454 000	-	-
9- Mission des Affaires Religieuses programme 1: Développement religieux programme 9: Pilotage et appui	180 140 000 162 000 000 18 140 000	147 320 000	2 500 000		30 320 000	-	-
10- Mission des Finances programme 1: Douane programme 2: Fiscalité programme 3: Comptabilité publique programme 4: Services budgétaires programme 5: Dette publique programme 9: Pilotage et appui	1 184 000 000 487 027 000 235 112 000 346 025 000 12 655 000 2 373 000 100 808 000	918 631 000	129 915 000		135 454 000	-	-
11- Mission de l'Economie et de la Planification programme 1: Equilibres globaux et statistiques programme 2: Appui au développement sectoriel et régional programme 3: Coopération internationale programme 4: Encadrement de l'investissement programme 9: Pilotage et appui	930 000 000 101 189 751 667 667 331 63 985 434 86 126 658 11 030 826	76 037 000	350 000	55 700 000	797 913 000	-	-

LES MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	PAR PARTIES					
		DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES	CHARGES DE FINANCEMENT	DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES
12- Mission des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	83 500 000	61 722 000	13 303 000		8 475 000	-	-
programme 1: Gestion des domaines de l'Etat	18 092 873					-	-
programme 2: Protection des domaines de l'Etat	35 520 899					-	-
programme 9: Pilotage et appui	29 886 228					-	-
13- Mission de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	1 965 000 000	699 000 000	625 534 000		640 466 000	-	-
programme 1: Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires	399 703 000					-	-
programme 2: Pêche et aquaculture	167 080 000					-	-
programme 3: Eaux	565 288 000					-	-
programme 4: Forêts et aménagement des terres agricoles	371 298 000					-	-
programme 5: Enseignement supérieur agricole, recherche, vulgarisation et formation agricole	229 411 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	232 220 000					-	-
14- Mission de l'Industrie, des Mines et de l'Energie	7 332 200 000	38 810 000	8 835 000		7 284 555 000	-	-
programme 1: Energie et énergies renouvelables	7 099 634 000					-	-
programme 2: Industrie	213 520 000					-	-
programme 3: Mines	7 946 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	11 100 000					-	-
15- Mission du Commerce et du Développement des Exportations	3 971 280 000	49 245 000	4 395 000		3 917 640 000	-	-
programme 1: Commerce intérieur	3 848 365 000					-	-
programme 2: Commerce extérieur	110 510 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	12 405 000					-	-
16- Mission des Technologies de la Communication	150 150 000	18 220 000	60 130 000		71 800 000	-	-
programme 1: Développement numérique	115 070 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	35 080 000					-	-
17- Mission du Tourisme	174 000 000	65 075 000	10 222 000		98 703 000	-	-
programme 1: Tourisme et artisanat	170 519 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	3 481 000					-	-
18- Mission de l'Equipelement et de l'Habitat	1 883 500 000	122 500 000	1 475 420 000	1 310 000	284 270 000	-	-
programme 1: Infrastructure routière	1 377 540 000					-	-
programme 2: Protection des villes, du littoral et la maîtrise des ouvrages	227 575 000					-	-
programme 3: Aménagement du territoire, urbanisme et habitat	228 387 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	49 998 000					-	-
19- Mission de l'Environnement	414 562 000	36 097 000	11 085 000		367 380 000	-	-
programme 1: Environnement et développement durable	402 660 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	11 902 000					-	-
20- Mission des Transports	1 011 475 000	23 760 000	15 311 000		972 404 000	-	-
programme 1: Transport terrestre	910 591 000					-	-
programme 2: Aviation civile	12 624 000					-	-
programme 3: Transport maritime et ports	52 819 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	35 441 000					-	-
21- Mission des Affaires Culturelles	395 000 000	221 000 000	54 130 000		119 870 000	-	-
programme 1: Arts	60 032 000					-	-
programme 2: Livre et lecture	33 232 000					-	-
programme 3: Action culturelle	66 550 000					-	-
programme 4: Patrimoine	72 405 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	162 781 000					-	-
22- Mission de la Jeunesse et des Sports	856 000 000	574 304 000	136 700 000		144 996 000	-	-
programme 1: Jeunesse	184 042 000					-	-
programme 2: Sport	189 491 000					-	-
programme 3: Education physique	424 210 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	58 257 000					-	-

LES MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	PAR PARTIES					
		DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES	CHARGES DE FINANCEMENT	DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES
23- Mission de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Agées	239 000 000	151 180 000	38 442 000		49 378 000		
programme 1: Femme, famille et égalité des chances	21 014 000						
programme 2: Enfance	174 644 000						
programme 3: Personnes Agées	20 028 000						
programme 9: Pilotage et appui	23 314 000						
24- Mission de la Santé	3 660 000 000	2 689 170 000	454 000 000		516 830 000		
programme 1: Soins de santé de base	558 271 000						
programme 2: Services de santé hospitalière	1 325 265 000						
programme 3: Recherche et services hospitaliers universitaires	1 474 883 000						
programme 9: Pilotage et appui	301 581 000						
25- Mission des Affaires Sociales	2 605 300 000	254 450 000	15 000 000		2 335 850 000		
programme 1: Emploi et relations professionnelles	29 857 357						
programme 2: Sécurité sociale	1 168 977 187						
programme 3: Promotion sociale	1 304 252 726						
programme 4: Immigration et tunisiens à l'étranger	33 864 054						
programme 9: Pilotage et appui	68 348 676						
26- Mission de l'Education	7 550 000 000	6 495 500 000	548 500 000		506 000 000		
programme 1: Phase primaire	2 759 584 000						
programme 2: Phase préparatoire et secondaire	3 860 007 000						
programme 9: Pilotage et appui	930 409 000						
27- Mission de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	2 153 000 000	1 569 670 000	215 000 000		368 330 000		
programme 1: Enseignement supérieur	1 499 060 000						
programme 2: Recherche scientifique	183 461 000						
programme 3: Oeuvres universitaires	429 067 000						
programme 9: Pilotage et appui	41 412 000						
28- Mission de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	990 612 000	419 427 000	14 070 000		557 115 000		
programme 1: Formation professionnelle	450 279 000						
programme 2: Emploi	387 336 000						
programme 3: Développement de l'initiative privée	125 200 000						
programme 9: Pilotage et appui	27 797 000						
29- Conseil Supérieur provisoire de la Magistrature	4 051 000	900 000	30 000		3 121 000		
programme 1: Conseil supérieur provisoire de la magistrature	4 051 000						
30- Cour Constitutionnelle							
programme 1: Cour constitutionnelle							
31- Cour des Comptes	31 500 000	25 632 000	140 000		5 728 000		
programme 1: Cour des comptes	31 500 000						
32- Instance Supérieure Indépendante pour les Elections	74 000 000	13 791 000			60 209 000		
programme 1: Instance supérieure indépendante pour les élections	74 000 000						
33- Charges de Financement	5 842 000 000					5 842 000 000	
34- Dépenses Imprévues et non Réparties	1 224 717 000						1 224 717 000
TOTAL	56 071 000 000	22 772 485 000	4 692 499 000	57 010 000	21 482 289 000	5 842 000 000	1 224 717 000

TABLEAU "D"
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2023
CREDITS D'ENGAGEMENT

EN DINARS

LES MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	PAR PARTIES					CHARGES DE FINANCEMENT	DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES
		DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES			
1- Assemblée des Représentants du Peuple	35 030 000	27 715 000	530 000			6 785 000	-	
programme 1: Assemblée des représentants du peuple	35 030 000						-	
2- Conseil National des Regions et des Districts							-	
programme 1: Conseil National des Regions et des Districts							-	
3- Présidence de la République	190 825 000	142 972 000	12 175 000			35 678 000	-	
programme 1: Sécurité nationale et relations extérieures	10 636 500						-	
programme 2: Sécurité présidentielle	143 948 400						-	
programme 9: Pilotage et appui	36 240 100						-	
4- Présidence du Gouvernement	253 721 000	181 710 000	8 485 000			63 526 000	-	
programme 1: Tutelle	24 124 000						-	
programme 2: Contrôle	56 694 000						-	
programme 3: Information, communication et formation	89 353 000						-	
programme 4: Gestion dans le secteur public	16 471 000						-	
programme 5: Modernisation des services administratifs	2 203 000						-	
programme 9: Pilotage et appui	64 876 000						-	
5- Mission de l'Intérieur	5 719 996 000	4 104 220 000	220 296 000			1 395 480 000	-	
programme 1: Sécurité nationale	2 304 245 000						-	
programme 2: Garde nationale	1 559 149 000						-	
programme 3: Protection civile	321 308 000						-	
programme 4: Affaires locales	1 038 825 000						-	
programme 9: Pilotage et appui	496 469 000						-	
-6 Mission de la Justice	909 270 000	777 200 000	50 820 000			81 250 000	-	
programme 1: Justice	379 500 000						-	
programme 2: Prisons et rééducation	479 460 000						-	
programme 9: Pilotage et appui	50 310 000						-	
7- Mission des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger	330 250 000	182 881 000	8 060 000			139 309 000	-	
programme 1: Action diplomatique	208 455 000						-	
programme 2: Action consulaire et tunisiens à l'étranger	100 326 000						-	
programme 9: Pilotage et appui	21 469 000						-	
8- Mission de la Défense Nationale	3 944 316 000	2 684 346 000	776 516 000			483 454 000	-	
programme 1: Intervention militaire	2 223 565 000						-	
programme 2: Soutien logistique et technique	824 925 000						-	
programme 3: Assistance aux militaires	439 106 000						-	
programme 9: Pilotage et appui	456 720 000						-	
9- Mission des Affaires Religieuses	178 740 000	147 320 000	1 100 000			30 320 000	-	
programme 1: Développement religieux	161 500 000						-	
programme 9: Pilotage et appui	17 240 000						-	
10- Mission des Finances	1 105 770 000	918 631 000	51 685 000			135 454 000	-	
programme 1: Douane	433 524 000						-	
programme 2: Fiscalité	227 164 000						-	
programme 3: Comptabilité publique	331 664 000						-	
programme 4: Services budgétaires	12 519 000						-	
programme 5: Dette publique	2 361 000						-	
programme 9: Pilotage et appui	98 538 000						-	
11- Mission de l'Economie et de la Planification	930 000 000	76 037 000	350 000	55 700 000		797 913 000	-	
programme 1: Equilibres globaux et statistiques	101 189 751						-	
programme 2: Appui au développement sectoriel et régional	667 667 331						-	
programme 3: Coopération internationale	63 985 434						-	
programme 4: Encadrement de l'investissement	86 126 658						-	
programme 9: Pilotage et appui	11 030 826						-	

LES MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	PAR PARTIES					CHARGES DE FINANCEMENT	DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES
		DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES			
12- Mission des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	82 967 000	61 722 000	12 770 000		8 475 000			
programme 1: Gestion des domaines de l'Etat	18 092 873							
programme 2: Protection des domaines de l'Etat	35 520 899							
programme 9: Pilotage et appui	29 353 228							
13- Mission de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	2 921 851 000	699 000 000	1 582 385 000		640 466 000			
programme 1: Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires	403 171 000							
programme 2: Pêche et aquaculture	144 255 000							
programme 3: Eaux	1 464 721 000							
programme 4: Forêts et aménagement des terres agricoles	403 769 000							
programme 5: Enseignement supérieur agricole, recherche, vulgarisation et formation agricole	237 891 000							
programme 9: Pilotage et appui	268 044 000							
14- Mission de l'Industrie, des Mines et de l'Energie	7 334 854 000	38 810 000	11 489 000		7 284 555 000			
programme 1: Energie et énergies renouvelables	7 099 634 000							
programme 2: Industrie	216 174 000							
programme 3: Mines	7 946 000							
programme 9: Pilotage et appui	11 100 000							
15- Mission du Commerce et du Développement des Exportations	3 971 085 000	49 245 000	4 200 000		3 917 640 000			
programme 1: Commerce intérieur	3 848 170 000							
programme 2: Commerce extérieur	110 510 000							
programme 9: Pilotage et appui	12 405 000							
16- Mission des Technologies de la Communication	315 055 000	18 220 000	225 035 000		71 800 000			
programme 1: Développement numérique	274 070 000							
programme 9: Pilotage et appui	40 985 000							
17- Mission du Tourisme	174 000 000	65 075 000	10 222 000		98 703 000			
programme 1: Tourisme et artisanat	170 519 000							
programme 9: Pilotage et appui	3 481 000							
18- Mission de l'Equipeement et de l'Habitat	1 738 790 000	122 500 000	1 330 710 000	1 310 000	284 270 000			
programme 1: Infrastructure routière	1 177 910 000							
programme 2: Protection des villes, du littoral et la maîtrise des ouvrages	374 675 000							
programme 3: Aménagement du territoire, urbanisme et habitat	138 107 000							
programme 9: Pilotage et appui	48 098 000							
19- Mission de l'Environnement	415 152 000	36 097 000	11 675 000		367 380 000			
programme 1: Environnement et développement durable	402 970 000							
programme 9: Pilotage et appui	12 182 000							
20- Mission des Transports	998 854 000	23 760 000	2 690 000		972 404 000			
programme 1: Transport terrestre	900 425 000							
programme 2: Aviation civile	12 624 000							
programme 3: Transport maritime et ports	52 819 000							
programme 9: Pilotage et appui	32 986 000							
21- Mission des Affaires Culturelles	379 681 000	221 000 000	38 811 000		119 870 000			
programme 1: Arts	58 692 000							
programme 2: Livre et lecture	27 972 000							
programme 3: Action culturelle	61 061 000							
programme 4: Patrimoine	70 305 000							
programme 9: Pilotage et appui	161 651 000							
22- Mission de la Jeunesse et des Sports	867 200 000	574 304 000	147 900 000		144 996 000			
programme 1: Jeunesse	185 942 000							
programme 2: Sport	203 041 000							
programme 3: Education physique	421 910 000							
programme 9: Pilotage et appui	56 307 000							

LES MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	PAR PARTIES					CHARGES DE FINANCEMENT	DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES
		DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES			
23- Mission de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Agées	249 238 000	151 180 000	48 680 000			49 378 000	-	
programme 1: Femme, famille et égalité des chances	31 264 000						-	
programme 2: Enfance	174 902 000						-	
programme 3: Personnes Agées	20 908 000						-	
programme 9: Pilotage et appui	22 164 000						-	
24- Mission de la Santé	3 639 000 000	2 689 170 000	433 000 000			516 830 000	-	
programme 1: Soins de santé de base	491 341 000						-	
programme 2: Services de santé hospitalière	1 379 465 000						-	
programme 3: Recherche et services hospitaliers universitaires	1 467 433 000						-	
programme 9: Pilotage et appui	300 761 000						-	
25- Mission des Affaires Sociales	2 596 800 000	254 450 000	6 500 000			2 335 850 000	-	
programme 1: Emploi et relations professionnelles	29 797 357						-	
programme 2: Sécurité sociale	1 168 977 187						-	
programme 3: Promotion sociale	1 301 532 726						-	
programme 4: Immigration et tunisiens à l'étranger	33 864 054						-	
programme 9: Pilotage et appui	62 628 676						-	
26- Mission de l'Education	7 768 600 000	6 495 500 000	767 100 000			506 000 000	-	
programme 1: Phase primaire	2 783 028 000						-	
programme 2: Phase préparatoire et secondaire	4 013 293 000						-	
programme 9: Pilotage et appui	972 279 000						-	
27- Mission de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	2 223 994 000	1 569 670 000	285 994 000			368 330 000	-	
programme 1: Enseignement supérieur	1 524 150 000						-	
programme 2: Recherche scientifique	230 125 000						-	
programme 3: Oeuvres universitaires	439 307 000						-	
programme 9: Pilotage et appui	30 412 000						-	
28- Mission de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	990 612 000	419 427 000	14 070 000			557 115 000	-	
programme 1: Formation professionnelle	450 279 000						-	
programme 2: Emploi	387 336 000						-	
programme 3: Développement de l'initiative privée	125 200 000						-	
programme 9: Pilotage et appui	27 797 000						-	
29- Conseil Supérieur provisoire de la Magistrature	4 051 000	900 000	30 000			3 121 000	-	
programme 1: Conseil supérieur provisoire de la magistrature	4 051 000						-	
30- Cour Constitutionnelle							-	
programme 1: Cour constitutionnelle							-	
31- Cour des Comptes	31 500 000	25 632 000	140 000			5 728 000	-	
programme 1: Cour des comptes	31 500 000						-	
32- Instance Supérieure Indépendante pour les Elections	74 000 000	13 791 000				60 209 000	-	
programme 1: Instance supérieure indépendante pour les élections	74 000 000						-	
33- Charges de Financement	5 842 000 000					5 842 000 000	-	
34- Dépenses Imprévues et non Réparties	1 482 798 000						-	1 482 798 000
TOTAL	57 700 000 000	22 772 485 000	6 063 418 000	57 010 000	21 482 289 000	5 842 000 000		1 482 798 000

Décrets et arrêtés

MINISTÈRE DES FINANCES

Arrêté de la ministre des finances du 23 novembre 2023, portant modification de l'arrêté de la ministre des finances du 23 décembre 2022 relatif à la répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par le décret-loi n° 2022-79 du 22 décembre 2022 portant loi de finances pour l'année 2023, tel que modifié par la loi n° 2023-12 du 23 novembre 2023 portant loi de finances rectificative pour l'année 2023.

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu la loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019, portant loi organique du budget et notamment son article 52,

Vu le code de la comptabilité publique promulgué par la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret-loi n° 2022-79 du 22 décembre 2022 portant loi de finances pour l'année 2023, telle que modifiée par la loi n° 2023-12 du 23 novembre 2023, portant loi de finances rectificative pour l'année 2023,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre des finances du 10 avril 2019, portant nomenclature des dépenses du budget de l'Etat,

Vu l'arrêté de la ministre des finances du 23 décembre 2022, relatif à la répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par le décret-loi n° 2022-79 du 22 décembre 2022 portant loi de finances pour l'année 2023.

Arrête :

Article premier - Sont modifiés les dispositions des articles premier et 2 de l'arrêté de la ministre des finances du 23 décembre 2022 relatif à la répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par le décret-loi n° 2022-79 du 22 décembre 2022 portant loi de finances pour l'année 2023 comme suit :

Article premier (nouveau) - Les crédits du budget de l'Etat de l'année 2023 sont répartis par missions et par programmes entre des dépenses de rémunération, les dépenses d'investissement, les dépenses des opérations financières et les autres dépenses conformément aux tableaux figurant à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2 (nouveau) - Les crédits mentionnés dans l'article premier (nouveau) sont répartis par programmes, par parties et par les sources de financement conformément aux tableaux figurant à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 23 novembre 2023.

La ministre des finances

Sihem Boughdiri Nemsia

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Annexe

**Mission 01 : Assemblée des Représentants du Peuple
Crédits de paiement**

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1: Assemblée des représentants du peuple	RPE	27 715 000	1 500 000		6 785 000	36 000 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	27 715 000	1 500 000		6 785 000	36 000 000
	RPEP					
Total Programme	27 715 000	1 500 000		6 785 000	36 000 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	27 715 000	1 500 000		6 785 000	36 000 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	27 715 000	1 500 000		6 785 000	36 000 000
	RPEP					
Total Mission	27 715 000	1 500 000		6 785 000	36 000 000	

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1: Assemblée des représentants du peuple	RPE	27 715 000	530 000		6 785 000	35 030 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	27 715 000	530 000		6 785 000	35 030 000
	RPEP					
Total Programme	27 715 000	530 000		6 785 000	35 030 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	27 715 000	530 000		6 785 000	35 030 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	27 715 000	530 000		6 785 000	35 030 000
	RPEP					
Total Mission	27 715 000	530 000		6 785 000	35 030 000	

Mission 02 : Conseil national des régions et des districts
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1: Conseil national des régions et des districts	RPE					
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE					
	RPEP					
Total Programme						

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE					
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE					
	RPEP					
Total Mission						

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1: Conseil national des régions et des districts	RPE					
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE					
	RPEP					
Total Programme						

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE					
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE					
	RPEP					
Total Mission						

Mission 03 : Présidence de la République
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Programme 1 : Sécurité nationale et relations extérieurs	RPE	3 060 000			7 576 500	10 636 500	
	CEA						
	CST						
	CC						
	TOTAL RE		3 060 000			7 576 500	10 636 500
	RPEP						
Total Programme		3 060 000			7 576 500	10 636 500	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Programme 2 : Sécurité présidentielle	RPE	122 794 000	7 525 000		13 804 400	144 123 400	
	CEA						
	CST						
	CC						
	TOTAL RE		122 794 000	7 525 000		13 804 400	144 123 400
	RPEP						
Total Programme		122 794 000	7 525 000		13 804 400	144 123 400	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	17 118 000	4 825 000		14 297 100	36 240 100	
	CEA						
	CST						
	CC						
	TOTAL RE		17 118 000	4 825 000		14 297 100	36 240 100
	RPEP						
Total Programme		17 118 000	4 825 000		14 297 100	36 240 100	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Tous les Programmes	RPE	142 972 000	12 350 000		35 678 000	191 000 000	
	CEA						
	CST						
	CC						
	TOTAL RE		142 972 000	12 350 000		35 678 000	191 000 000
	RPEP						
Total Mission		142 972 000	12 350 000		35 678 000	191 000 000	

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Programme 1 : Sécurité nationale et relations extérieurs	RPE	3 060 000			7 576 500	10 636 500	
	CEA						
	CST						
	CC						
	TOTAL RE	3 060 000				7 576 500	10 636 500
	RPEP						
Total Programme		3 060 000			7 576 500	10 636 500	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Programme 2 : Sécurité présidentielle	RPE	122 794 000	7 350 000		13 804 400	143 948 400	
	CEA						
	CST						
	CC						
	TOTAL RE	122 794 000	7 350 000			13 804 400	143 948 400
	RPEP						
Total Programme		122 794 000	7 350 000		13 804 400	143 948 400	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	17 118 000	4 825 000		14 297 100	36 240 100	
	CEA						
	CST						
	CC						
	TOTAL RE	17 118 000	4 825 000			14 297 100	36 240 100
	RPEP						
Total Programme		17 118 000	4 825 000		14 297 100	36 240 100	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Tous les Programmes	RPE	142 972 000	12 175 000		35 678 000	190 825 000	
	CEA						
	CST						
	CC						
	TOTAL RE	142 972 000	12 175 000			35 678 000	190 825 000
	RPEP						
Total Mission		142 972 000	12 175 000		35 678 000	190 825 000	

Mission 04 : Présidence du Gouvernement
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Tutelle	RPE	6 793 000			13 831 000	20 624 000
	CEA					
	CST				3 500 000	3 500 000
	CC					
	TOTAL RE	6 793 000			17 331 000	24 124 000
	RPEP				150 000	150 000
	Total Programme	6 793 000			17 481 000	24 274 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Contrôle	RPE	52 349 000	970 000		3 375 000	56 694 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	52 349 000	970 000		3 375 000	56 694 000
	RPEP					
	Total Programme	52 349 000	970 000		3 375 000	56 694 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Information, communication et formation	RPE	83 863 000	110 000		5 380 000	89 353 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	83 863 000	110 000		5 380 000	89 353 000
	RPEP	20 940 000			32 245 000	53 185 000
	Total Programme	104 803 000	110 000		37 625 000	142 538 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 4 : Gestion dans le secteur public	RPE	9 734 000	290 000		6 447 000	16 471 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	9 734 000	290 000		6 447 000	16 471 000
	RPEP				480 000	480 000
	Total Programme	9 734 000	290 000		6 927 000	16 951 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 5 : Modernisation des services administratifs	RPE	2 073 000			130 000	2 203 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	2 073 000			130 000	2 203 000
	RPEP					
	Total Programme	2 073 000			130 000	2 203 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	26 898 000	6 007 000		30 863 000	63 768 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	26 898 000	6 007 000		30 863 000	63 768 000
	RPEP				200 000	200 000
Total Programme		26 898 000	6 007 000		31 063 000	63 968 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	181 710 000	7 377 000		60 026 000	249 113 000
	CEA					
	CST				3 500 000	3 500 000
	CC					
	TOTAL RE	181 710 000	7 377 000		63 526 000	252 613 000
	RPEP	20 940 000			33 075 000	54 015 000
Total Mission		202 650 000	7 377 000		96 601 000	306 628 000

Crédits d'engagement

En dinars						
Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Tutelle	RPE	6 793 000			13 831 000	20 624 000
	CEA					
	CST				3 500 000	3 500 000
	CC					
	TOTAL RE	6 793 000			17 331 000	24 124 000
	RPEP				150 000	150 000
Total Programme		6 793 000			17 481 000	24 274 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Contrôle	RPE	52 349 000	970 000		3 375 000	56 694 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	52 349 000	970 000		3 375 000	56 694 000
	RPEP					
Total Programme		52 349 000	970 000		3 375 000	56 694 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Information, communication et formation	RPE	83 863 000	110 000		5 380 000	89 353 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	83 863 000	110 000		5 380 000	89 353 000
	RPEP	20 940 000			32 245 000	53 185 000
Total Programme		104 803 000	110 000		37 625 000	142 538 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 4 : Gestion dans le secteur public	RPE	9 734 000	290 000		6 447 000	16 471 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	9 734 000	290 000		6 447 000	16 471 000
	RPEP				480 000	480 000
Total Programme		9 734 000	290 000		6 927 000	16 951 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 5 : Modernisation des services administratifs	RPE	2 073 000			130 000	2 203 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	2 073 000			130 000	2 203 000
	RPEP					
Total Programme		2 073 000			130 000	2 203 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	26 898 000	7 115 000		30 863 000	64 876 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	26 898 000	7 115 000		30 863 000	64 876 000
	RPEP				200 000	200 000
Total Programme		26 898 000	7 115 000		31 063 000	65 076 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	181 710 000	8 485 000		60 026 000	250 221 000
	CEA					
	CST				3 500 000	3 500 000
	CC					
	TOTAL RE	181 710 000	8 485 000		63 526 000	253 721 000
	RPEP	20 940 000			33 075 000	54 015 000
Total Mission		202 650 000	8 485 000		96 601 000	307 736 000

Mission 05 : Mission de l'Intérieur
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Sécurité nationale	RPE	2 112 500 000	59 450 000		123 995 000	2 295 945 000
	CEA					
	CST					
	CC		9 000 000			9 000 000
	TOTAL RE	2 112 500 000	68 450 000		123 995 000	2 304 945 000
	RPEP				910 000	910 000
Total Programme		2 112 500 000	68 450 000		124 905 000	2 305 855 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Garde nationale	RPE	1 377 136 000	82 900 000		89 847 000	1 549 883 000
	CEA					
	CST					
	CC		9 000 000			9 000 000
	TOTAL RE	1 377 136 000	91 900 000		89 847 000	1 558 883 000
	RPEP				600 000	600 000
Total Programme		1 377 136 000	91 900 000		90 447 000	1 559 483 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Protection Civile	RPE	285 300 000	1 350 000		21 608 000	308 258 000
	CEA					
	CST				9 900 000	9 900 000
	CC					
	TOTAL RE	285 300 000	1 350 000		31 508 000	318 158 000
	RPEP					
Total Programme		285 300 000	1 350 000		31 508 000	318 158 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 4 : Affaires locales	RPE	16 000 000	700 000		1 021 125 000	1 037 825 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	16 000 000	700 000		1 021 125 000	1 037 825 000
	RPEP				925 000	925 000
Total Programme		16 000 000	700 000		1 022 050 000	1 038 750 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	313 284 000	28 800 000		128 905 000	470 989 000
	CEA					
	CST		2 500 000		100 000	2 600 000
	CC		4 000 000			4 000 000
	TOTAL RE	313 284 000	35 300 000		129 005 000	477 589 000
	RPEP				240 000	240 000
Total Programme		313 284 000	35 300 000		129 245 000	477 829 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	4 104 220 000	173 200 000		1 385 480 000	5 662 900 000
	CEA					
	CST		2 500 000		10 000 000	12 500 000
	CC		22 000 000			22 000 000
	TOTAL RE	4 104 220 000	197 700 000		1 395 480 000	5 697 400 000
	RPEP				2 675 000	2 675 000
Total Mission	4 104 220 000	197 700 000		1 398 155 000	5 700 075 000	

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Sécurité nationale	RPE	2 112 500 000	58 750 000		123 995 000	2 295 245 000
	CEA					
	CST					
	CC		9 000 000			9 000 000
	TOTAL RE	2 112 500 000	67 750 000		123 995 000	2 304 245 000
	RPEP				910 000	910 000
Total Programme	2 112 500 000	67 750 000		124 905 000	2 305 155 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Garde nationale	RPE	1 377 136 000	83 166 000		89 847 000	1 550 149 000
	CEA					
	CST					
	CC		9 000 000			9 000 000
	TOTAL RE	1 377 136 000	92 166 000		89 847 000	1 559 149 000
	RPEP				600 000	600 000
Total Programme	1 377 136 000	92 166 000		90 447 000	1 559 749 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Protection Civile	RPE	285 300 000	4 500 000		21 608 000	311 408 000
	CEA					
	CST				9 900 000	9 900 000
	CC					
	TOTAL RE	285 300 000	4 500 000		31 508 000	321 308 000
	RPEP					
Total Programme	285 300 000	4 500 000		31 508 000	321 308 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 4 : Affaires Locales	RPE	16 000 000	1 700 000		1 021 125 000	1 038 825 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	16 000 000	1 700 000		1 021 125 000	1 038 825 000
	RPEP				925 000	925 000
Total Programme	16 000 000	1 700 000		1 022 050 000	1 039 750 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	313 284 000	47 680 000		128 905 000	489 869 000
	CEA					
	CST		2 500 000		100 000	2 600 000
	CC		4 000 000			4 000 000
	TOTAL RE	313 284 000	54 180 000		129 005 000	496 469 000
	RPEP				240 000	240 000
Total Programme		313 284 000	54 180 000		129 245 000	496 709 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	4 104 220 000	195 796 000		1 385 480 000	5 685 496 000
	CEA					
	CST		2 500 000		10 000 000	12 500 000
	CC		22 000 000			22 000 000
	TOTAL RE	4 104 220 000	220 296 000		1 395 480 000	5 719 996 000
	RPEP				2 675 000	2 675 000
Total Mission		4 104 220 000	220 296 000		1 398 155 000	5 722 671 000

Mission 06 : Mission de la Justice
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Justice	RPE	343 000 000	16 000 000		12 900 000	371 900 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	343 000 000	16 000 000		12 900 000	371 900 000
	RPEP				480 000	480 000
Total Programme		343 000 000	16 000 000		13 380 000	372 380 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Prisons et rééducation	RPE	411 200 000	24 000 000		48 260 000	483 460 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	411 200 000	24 000 000		48 260 000	483 460 000
	RPEP		346 300		5 742 700	6 089 000
Total Programme		411 546 300	24 000 000		54 002 700	489 549 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	23 000 000	9 550 000		20 090 000	52 640 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	23 000 000	9 550 000		20 090 000	52 640 000
	RPEP				80 000	80 000
Total Programme		23 000 000	9 550 000		20 170 000	52 720 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	777 200 000	49 550 000		81 250 000	908 000 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	777 200 000	49 550 000		81 250 000	908 000 000
	RPEP	346 300			6 302 700	6 649 000
Total Mission	777 546 300	49 550 000		87 552 700	914 649 000	

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Justice	RPE	343 000 000	23 600 000		12 900 000	379 500 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	343 000 000	23 600 000		12 900 000	379 500 000
	RPEP				480 000	480 000
Total Programme	343 000 000	23 600 000		13 380 000	379 980 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Prisons et rééducation	RPE	411 200 000	20 000 000		48 260 000	479 460 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	411 200 000	20 000 000		48 260 000	479 460 000
	RPEP	346 300			5 742 700	6 089 000
Total Programme	411 546 300	20 000 000		54 002 700	485 549 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	23 000 000	7 220 000		20 090 000	50 310 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	23 000 000	7 220 000		20 090 000	50 310 000
	RPEP				80 000	80 000
Total Programme	23 000 000	7 220 000		20 170 000	50 390 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	777 200 000	50 820 000		81 250 000	909 270 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	777 200 000	50 820 000		81 250 000	909 270 000
	RPEP	346 300			6 302 700	6 649 000
Total Mission	777 546 300	50 820 000		87 552 700	915 919 000	

Mission 07 : Mission des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Action diplomatique	RPE	115 454 000	3 765 000		89 236 000	208 455 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	115 454 000	3 765 000		89 236 000	208 455 000
	RPEP					
Total Programme		115 454 000	3 765 000		89 236 000	208 455 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Action consulaire et tunisiens à l'étranger	RPE	56 296 000	2 130 000		41 600 000	100 026 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	56 296 000	2 130 000		41 600 000	100 026 000
	RPEP					
Total Programme		56 296 000	2 130 000		41 600 000	100 026 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	11 131 000	2 915 000		8 473 000	22 519 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	11 131 000	2 915 000		8 473 000	22 519 000
	RPEP					
Total Programme		11 131 000	2 915 000		8 473 000	22 519 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	182 881 000	8 810 000		139 309 000	331 000 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	182 881 000	8 810 000		139 309 000	331 000 000
	RPEP					
Total Mission		182 881 000	8 810 000		139 309 000	331 000 000

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Action diplomatique	RPE	115 454 000	3 765 000		89 236 000	208 455 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	115 454 000	3 765 000		89 236 000	208 455 000
	RPEP					
Total Programme		115 454 000	3 765 000		89 236 000	208 455 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Action consulaire et tunisiens à l'étranger	RPE	56 296 000	2 430 000		41 600 000	100 326 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	56 296 000	2 430 000		41 600 000	100 326 000
	RPEP					
Total Programme		56 296 000	2 430 000		41 600 000	100 326 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	11 131 000	1 865 000		8 473 000	21 469 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	11 131 000	1 865 000		8 473 000	21 469 000
	RPEP					
Total Programme		11 131 000	1 865 000		8 473 000	21 469 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	182 881 000	8 060 000		139 309 000	330 250 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	182 881 000	8 060 000		139 309 000	330 250 000
	RPEP					
Total Mission		182 881 000	8 060 000		139 309 000	330 250 000

Mission 08 : Mission de la Défense Nationale
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Intervention militaire	RPE	1 840 585 000	232 000 000		14 807 000	2 087 392 000
	CEA					
	CST					
	CC		4 500 000		1 383 000	5 883 000
	TOTAL RE	1 840 585 000	236 500 000		16 190 000	2 093 275 000
	RPEP				2 038 000	2 038 000
Total Programme		1 840 585 000	236 500 000		18 228 000	2 095 313 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Soutien logistique et technique	RPE	279 584 000	300 000 000		205 251 000	784 835 000
	CEA					
	CST				500 000	500 000
	CC					
	TOTAL RE	279 584 000	300 000 000		205 751 000	785 335 000
	RPEP				3 878 000	3 878 000
Total Programme		279 584 000	300 000 000		209 629 000	789 213 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Assistance aux militaires	RPE	279 822 000	21 650 000		116 134 000	417 606 000
	CEA					
	CST					
	CC				5 000 000	5 000 000
	TOTAL RE	279 822 000	21 650 000		121 134 000	422 606 000
	RPEP	2 823 000			36 275 000	39 098 000
Total Programme	282 645 000	21 650 000		157 409 000	461 704 000	
Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	284 355 000	21 550 000		138 262 000	444 167 000
	CEA					
	CST		2 000 000		1 495 000	3 495 000
	CC		500 000		622 000	1 122 000
	TOTAL RE	284 355 000	24 050 000		140 379 000	448 784 000
	RPEP				42 000	42 000
Total Programme	284 355 000	24 050 000		140 421 000	448 826 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	2 684 346 000	575 200 000		474 454 000	3 734 000 000
	CEA					
	CST		2 000 000		1 995 000	3 995 000
	CC		5 000 000		7 005 000	12 005 000
	TOTAL RE	2 684 346 000	582 200 000		483 454 000	3 750 000 000
	RPEP	2 823 000			42 233 000	45 056 000
	Total Mission	2 687 169 000	582 200 000		525 687 000	3 795 056 000

Crédits d'engagement

En dinars						
Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Intervention militaire	RPE	1 840 585 000	362 290 000		14 807 000	2 217 682 000
	CEA					
	CST					
	CC		4 500 000		1 383 000	5 883 000
	TOTAL RE	1 840 585 000	366 790 000		16 190 000	2 223 565 000
	RPEP				2 038 000	2 038 000
Total Programme	1 840 585 000	366 790 000		18 228 000	2 225 603 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Soutien logistique et technique	RPE	279 584 000	339 590 000		205 251 000	824 425 000
	CEA					
	CST				500 000	500 000
	CC					
	TOTAL RE	279 584 000	339 590 000		205 751 000	824 925 000
	RPEP				3 878 000	3 878 000
Total Programme	279 584 000	339 590 000		209 629 000	828 803 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Assistance aux militaires	RPE	279 822 000	38 150 000		116 134 000	434 106 000
	CEA					
	CST					
	CC				5 000 000	5 000 000
	TOTAL RE	279 822 000	38 150 000		121 134 000	439 106 000
	RPEP	2 823 000			36 275 000	39 098 000
Total Programme	282 645 000	38 150 000		157 409 000	478 204 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	284 355 000	29 486 000		138 262 000	452 103 000
	CEA					
	CST		2 000 000		1 495 000	3 495 000
	CC		500 000		622 000	1 122 000
	TOTAL RE	284 355 000	31 986 000		140 379 000	456 720 000
	RPEP				42 000	42 000
Total Programme	284 355 000	31 986 000		140 421 000	456 762 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	2 684 346 000	769 516 000		474 454 000	3 928 316 000
	CEA					
	CST		2 000 000		1 995 000	3 995 000
	CC		5 000 000		7 005 000	12 005 000
	TOTAL RE	2 684 346 000	776 516 000		483 454 000	3 944 316 000
	RPEP	2 823 000			42 233 000	45 056 000
Total Mission	2 687 169 000	776 516 000		525 687 000	3 989 372 000	

Mission 09 : Mission des Affaires Religieuses Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Développement religieux	RPE	144 220 000	1 010 000		16 770 000	162 000 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	144 220 000	1 010 000		16 770 000	162 000 000
	RPEP					
Total Programme	144 220 000	1 010 000		16 770 000	162 000 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	3 100 000	1 490 000		13 550 000	18 140 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	3 100 000	1 490 000		13 550 000	18 140 000
	RPEP					
Total Programme	3 100 000	1 490 000		13 550 000	18 140 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	147 320 000	2 500 000		30 320 000	180 140 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	147 320 000	2 500 000		30 320 000	180 140 000
	RPEP					
Total Mission		147 320 000	2 500 000		30 320 000	180 140 000

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Développement religieux	RPE	144 220 000	510 000		16 770 000	161 500 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	144 220 000	510 000		16 770 000	161 500 000
	RPEP					
Total Programme		144 220 000	510 000		16 770 000	161 500 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	3 100 000	590 000		13 550 000	17 240 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	3 100 000	590 000		13 550 000	17 240 000
	RPEP					
Total Programme		3 100 000	590 000		13 550 000	17 240 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	147 320 000	1 100 000		30 320 000	178 740 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	147 320 000	1 100 000		30 320 000	178 740 000
	RPEP					
Total Mission		147 320 000	1 100 000		30 320 000	178 740 000

Mission 10 : Mission des Finances
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Douane	RPE	353 735 000	72 920 000		39 372 000	466 027 000
	CEA		10 000 000			10 000 000
	CST					
	CC	6 630 000			4 370 000	11 000 000
	TOTAL RE	360 365 000	82 920 000		43 742 000	487 027 000
	RPEP				1 000 000	1 000 000
Total Programme		360 365 000	82 920 000		44 742 000	488 027 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Fiscalité	RPE	210 206 000	12 915 000		11 991 000	235 112 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	210 206 000	12 915 000		11 991 000	235 112 000
	RPEP					
Total Programme		210 206 000	12 915 000		11 991 000	235 112 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Comptabilité publique	RPE	296 841 000	27 900 000		19 284 000	344 025 000
	CEA					
	CST				100 000	100 000
	CC				1 900 000	1 900 000
	TOTAL RE	296 841 000	27 900 000		21 284 000	346 025 000
	RPEP					
Total Programme		296 841 000	27 900 000		21 284 000	346 025 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 4 : Services budgétaires	RPE	8 989 000	2 465 000		1 201 000	12 655 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	8 989 000	2 465 000		1 201 000	12 655 000
	RPEP					
Total Programme		8 989 000	2 465 000		1 201 000	12 655 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 5 Dette publique	RPE	1 997 000	65 000		311 000	2 373 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	1 997 000	65 000		311 000	2 373 000
	RPEP					
Total Programme		1 997 000	65 000		311 000	2 373 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	40 233 000	3 650 000		56 925 000	100 808 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	40 233 000	3 650 000		56 925 000	100 808 000
	RPEP	11 022 000			3 290 000	14 312 000
Total Programme	51 255 000	3 650 000		60 215 000	115 120 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	912 001 000	119 915 000		129 084 000	1 161 000 000
	CEA		10 000 000			10 000 000
	CST				100 000	100 000
	CC	6 630 000			6 270 000	12 900 000
	TOTAL RE	918 631 000	129 915 000		135 454 000	1 184 000 000
	RPEP	11 022 000			4 290 000	15 312 000
	Total	929 653 000	129 915 000		139 744 000	1 199 312 000

Crédits d'engagement

En dinars						
Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Douane	RPE	353 735 000	29 417 000		39 372 000	422 524 000
	CEA					
	CST					
	CC	6 630 000			4 370 000	11 000 000
	TOTAL RE	360 365 000	29 417 000		43 742 000	433 524 000
	RPEP				1 000 000	1 000 000
	Total Programme	360 365 000	29 417 000		44 742 000	434 524 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Fiscalité	RPE	210 206 000	4 967 000		11 991 000	227 164 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	210 206 000	4 967 000		11 991 000	227 164 000
	RPEP					
Total Programme	210 206 000	4 967 000		11 991 000	227 164 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Comptabilité publique	RPE	296 841 000	13 539 000		19 284 000	329 664 000
	CEA					
	CST				100 000	100 000
	CC				1 900 000	1 900 000
	TOTAL RE	296 841 000	13 539 000		21 284 000	331 664 000
	RPEP					
Total Programme	296 841 000	13 539 000		21 284 000	331 664 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 4 : Services budgétaires	RPE	8 989 000	2 329 000		1 201 000	12 519 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	8 989 000	2 329 000		1 201 000	12 519 000
	Total Programme	8 989 000	2 329 000		1 201 000	12 519 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 5 Dette publique	RPE	1 997 000	53 000		311 000	2 361 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	1 997 000	53 000		311 000	2 361 000
	Total Programme	1 997 000	53 000		311 000	2 361 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	40 233 000	1 380 000		56 925 000	98 538 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	40 233 000	1 380 000		56 925 000	98 538 000
	RPEP	11 022 000			3 290 000	14 312 000
Total Programme	51 255 000	1 380 000		60 215 000	112 850 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	912 001 000	51 685 000		129 084 000	1 092 770 000
	CEA					
	CST				100 000	100 000
	CC	6 630 000			6 270 000	12 900 000
	TOTAL RE	918 631 000	51 685 000		135 454 000	1 105 770 000
	RPEP	11 022 000			4 290 000	15 312 000
Total	929 653 000	51 685 000		139 744 000	1 121 082 000	

Mission 11 : Mission de l'Economie et de la Planification
Crédits de paiement

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Equilibres globaux et statistiques	RPE	34 001 751			67 188 000	101 189 751
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	34 001 751			67 188 000	101 189 751
	RPEP	417 000			320 500	737 500
Total Programme	34 418 751			67 508 500	101 927 251	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Appui au développement sectoriel et régional	RPE	20 386 331			607 281 000	627 667 331
	CEA				40 000 000	40 000 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	20 386 331			647 281 000	667 667 331
	RPEP	59 300			501 400	560 700
Total Programme	20 445 631			647 782 400	668 228 031	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Programme 3 : Coopération internationale	RPE	6 864 434		55 700 000	1 421 000	63 985 434	
	CEA						
	CST						
	CC						
	TOTAL RE	6 864 434			55 700 000	1 421 000	63 985 434
	RPEP				110 000	110 000	
Total Programme	6 864 434			55 700 000	1 531 000	64 095 434	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 4 : Encadrement de l'investissement	RPE	9 517 658			76 609 000	86 126 658
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	9 517 658			76 609 000	86 126 658
	RPEP	420 000			376 000	796 000
Total Programme	9 937 658			76 985 000	86 922 658	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	5 266 826	350 000		5 414 000	11 030 826
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	5 266 826	350 000		5 414 000	11 030 826
	RPEP					
Total Programme	5 266 826	350 000		5 414 000	11 030 826	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	76 037 000	350 000	55 700 000	757 913 000	890 000 000
	CEA				40 000 000	40 000 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	76 037 000	350 000	55 700 000	797 913 000	930 000 000
	RPEP	896 300			1 307 900	2 204 200
	Total	76 933 300	350 000	55 700 000	799 220 900	932 204 200

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Equilibres globaux et statistiques	RPE	34 001 751			67 188 000	101 189 751
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	34 001 751			67 188 000	101 189 751
	RPEP	417 000			320 500	737 500
	Total Programme	34 418 751			67 508 500	101 927 251

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Appui au développement sectoriel et régional	RPE	20 386 331			607 281 000	627 667 331
	CEA				40 000 000	40 000 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	20 386 331			647 281 000	667 667 331
	RPEP	59 300			501 400	560 700
	Total Programme	20 445 631			647 782 400	668 228 031

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Coopération internationale	RPE	6 864 434		55 700 000	1 421 000	63 985 434
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	6 864 434		55 700 000	1 421 000	63 985 434
	RPEP				110 000	110 000
	Total Programme	6 864 434		55 700 000	1 531 000	64 095 434

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 4 : Encadrement de l'investissement	RPE	9 517 658			76 609 000	86 126 658
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	9 517 658			76 609 000	86 126 658
	RPEP	420 000			376 000	796 000
	Total Programme	9 937 658			76 985 000	86 922 658

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	5 266 826	350 000		5 414 000	11 030 826
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	5 266 826	350 000		5 414 000	11 030 826
	Total Programme	5 266 826	350 000		5 414 000	11 030 826

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	76 037 000	350 000	55 700 000	757 913 000	890 000 000
	CEA				40 000 000	40 000 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	76 037 000	350 000	55 700 000	797 913 000	930 000 000
	RPEP	896 300			1 307 900	2 204 200
Total	76 933 300	350 000	55 700 000	799 220 900	932 204 200	

Mission 12 : Mission des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Gestion des domaines de l'Etat	RPE	16 786 023	1 000 000		306 850	18 092 873
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	16 786 023	1 000 000		306 850	18 092 873
	Total Programme	16 786 023	1 000 000		306 850	18 092 873

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Protection des domaines de l'Etat	RPE	23 015 299	1 070 000		1 235 600	25 320 899
	CEA					
	CST		8 000 000		2 200 000	10 200 000
	CC					
	TOTAL RE	23 015 299	9 070 000		3 435 600	35 520 899
	Total Programme	23 015 299	9 070 000		3 435 600	35 520 899

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	21 920 678	3 233 000		4 732 550	29 886 228
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	21 920 678	3 233 000		4 732 550	29 886 228
	Total Programme	21 920 678	3 233 000		4 732 550	29 886 228

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	61 722 000	5 303 000		6 275 000	73 300 000
	CEA					
	CST		8 000 000		2 200 000	10 200 000
	CC					
	TOTAL RE	61 722 000	13 303 000		8 475 000	83 500 000
	RPEP					
Total Mission		61 722 000	13 303 000		8 475 000	83 500 000

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Gestion des domaines de l'Etat	RPE	16 786 023	1 000 000		306 850	18 092 873
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	16 786 023	1 000 000		306 850	18 092 873
	RPEP					
Total Programme		16 786 023	1 000 000		306 850	18 092 873

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Protection des domaines de l'Etat	RPE	23 015 299	1 070 000		1 235 600	25 320 899
	CEA					
	CST		8 000 000		2 200 000	10 200 000
	CC					
	TOTAL RE	23 015 299	9 070 000		3 435 600	35 520 899
	RPEP					
Total Programme		23 015 299	9 070 000		3 435 600	35 520 899

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	21 920 678	2 700 000		4 732 550	29 353 228
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	21 920 678	2 700 000		4 732 550	29 353 228
	RPEP					
Total Programme		21 920 678	2 700 000		4 732 550	29 353 228

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	61 722 000	4 770 000		6 275 000	72 767 000
	CEA					
	CST		8 000 000		2 200 000	10 200 000
	CC					
	TOTAL RE	61 722 000	12 770 000		8 475 000	82 967 000
	RPEP					
Total Mission		61 722 000	12 770 000		8 475 000	82 967 000

Mission 13 : Mission de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires	RPE	72 486 000	24 844 000		260 960 000	358 290 000
	CEA		8 413 000			8 413 000
	CST				33 000 000	33 000 000
	CC					
	TOTAL RE	72 486 000	33 257 000		293 960 000	399 703 000
	RPEP	710 000			4 555 000	5 265 000
Total Programme	73 196 000	33 257 000		298 515 000	404 968 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Pêche et aquaculture	RPE	7 300 000	40 200 000		109 580 000	157 080 000
	CEA					
	CST				10 000 000	10 000 000
	CC					
	TOTAL RE	7 300 000	40 200 000		119 580 000	167 080 000
	RPEP					
Total Programme	7 300 000	40 200 000		119 580 000	167 080 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Eaux	RPE	64 897 000	193 231 000		92 944 000	351 072 000
	CEA		152 216 000		62 000 000	214 216 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	64 897 000	345 447 000		154 944 000	565 288 000
	RPEP	2 086 000			7 331 000	9 417 000
Total Programme	66 983 000	345 447 000		162 275 000	574 705 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 4 : Forêts et aménagement des terres agricoles	RPE	223 344 000	124 638 000		4 335 000	352 317 000
	CEA		18 981 000			18 981 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	223 344 000	143 619 000		4 335 000	371 298 000
	RPEP	4 090 000			6 390 000	10 480 000
Total Programme	227 434 000	143 619 000		10 725 000	381 778 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 5 : Enseignement supérieur agricole, recherche, vulgarisation et formation agricole	RPE	191 653 000	10 814 000		14 944 000	217 411 000
	CEA					
	CST				12 000 000	12 000 000
	CC					
	TOTAL RE	191 653 000	10 814 000		26 944 000	229 411 000
	RPEP	3 350 000			11 663 000	15 013 000
Total Programme	195 003 000	10 814 000		38 607 000	244 424 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	139 320 000	27 810 000		40 703 000	207 833 000
	CEA		24 387 000			24 387 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	139 320 000	52 197 000		40 703 000	232 220 000
	RPEP				27 004 000	27 004 000
Total Programme	139 320 000	52 197 000		67 707 000	259 224 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	699 000 000	421 537 000		523 466 000	1 644 003 000
	CEA		203 997 000		62 000 000	265 997 000
	CST				55 000 000	55 000 000
	CC					
	TOTAL RE	699 000 000	625 534 000		640 466 000	1 965 000 000
	RPEP	10 236 000			56 943 000	67 179 000
	Total Mission	709 236 000	625 534 000		697 409 000	2 032 179 000

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires	RPE	72 486 000	32 809 000		260 960 000	366 255 000
	CEA		3 916 000			3 916 000
	CST				33 000 000	33 000 000
	CC					
	TOTAL RE	72 486 000	36 725 000		293 960 000	403 171 000
	RPEP	710 000			4 555 000	5 265 000
	Total Programme	73 196 000	36 725 000		298 515 000	408 436 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Pêche et aquaculture	RPE	7 300 000	17 375 000		109 580 000	134 255 000
	CEA					
	CST				10 000 000	10 000 000
	CC					
	TOTAL RE	7 300 000	17 375 000		119 580 000	144 255 000
	RPEP					
Total Programme	7 300 000	17 375 000		119 580 000	144 255 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Eaux	RPE	64 897 000	406 309 000		92 944 000	564 150 000
	CEA		838 571 000		62 000 000	900 571 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	64 897 000	1 244 880 000		154 944 000	1 464 721 000
	RPEP	2 086 000			7 331 000	9 417 000
	Total Programme	66 983 000	1 244 880 000		162 275 000	1 474 138 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 4 : Forêts et aménagement des terres agricoles	RPE	223 344 000	133 450 000		4 335 000	361 129 000
	CEA		42 640 000			42 640 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	223 344 000	176 090 000		4 335 000	403 769 000
	RPEP	4 090 000			6 390 000	10 480 000
Total Programme	227 434 000	176 090 000		10 725 000	414 249 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 5 : Enseignement supérieur agricole, recherche, vulgarisation et formation agricole	RPE	191 653 000	19 294 000		14 944 000	225 891 000
	CEA					
	CST				12 000 000	12 000 000
	CC					
	TOTAL RE	191 653 000	19 294 000		26 944 000	237 891 000
	RPEP	3 350 000			11 663 000	15 013 000
Total Programme	195 003 000	19 294 000		38 607 000	252 904 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	139 320 000	29 325 000		40 703 000	209 348 000
	CEA		58 696 000			58 696 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	139 320 000	88 021 000		40 703 000	268 044 000
	RPEP				27 004 000	27 004 000
Total Programme	139 320 000	88 021 000		67 707 000	295 048 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	699 000 000	638 562 000		523 466 000	1 861 028 000
	CEA		943 823 000		62 000 000	1 005 823 000
	CST				55 000 000	55 000 000
	CC					
	TOTAL RE	699 000 000	1 582 385 000		640 466 000	2 921 851 000
	RPEP	10 236 000			56 943 000	67 179 000
Total Mission	709 236 000	1 582 385 000		697 409 000	2 989 030 000	

Mission 14 : Mission de l'Industrie, des Mines et de l'Energie
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Programme 1 : Energie et énergies renouvelables	RPE	8 514 000			7 037 720 000	7 046 234 000	
	CEA				11 400 000	11 400 000	
	CST				42 000 000	42 000 000	
	CC						
	TOTAL RE	8 514 000				7 091 120 000	7 099 634 000
	RPEP					315 000	315 000
Total Programme		8 514 000			7 091 435 000	7 099 949 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Programme 2 : Industrie	RPE	18 790 000	8 000 000		104 730 000	131 520 000	
	CEA						
	CST				82 000 000	82 000 000	
	CC						
	TOTAL RE	18 790 000	8 000 000			186 730 000	213 520 000
	RPEP	200 000				3 570 000	3 770 000
Total Programme		18 990 000	8 000 000		190 300 000	217 290 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Programme 3 : Mines	RPE	5 506 000			2 440 000	7 946 000	
	CEA						
	CST						
	CC						
	TOTAL RE	5 506 000				2 440 000	7 946 000
	RPEP					1 070 000	1 070 000
Total Programme		5 506 000			3 510 000	9 016 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	6 000 000	835 000		4 265 000	11 100 000	
	CEA						
	CST						
	CC						
	TOTAL RE	6 000 000	835 000			4 265 000	11 100 000
	RPEP						
Total Programme		6 000 000	835 000		4 265 000	11 100 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Tous les Programmes	RPE	38 810 000	8 835 000		7 149 155 000	7 196 800 000	
	CEA				11 400 000	11 400 000	
	CST				124 000 000	124 000 000	
	CC						
	TOTAL RE	38 810 000	8 835 000			7 284 555 000	7 332 200 000
	RPEP	200 000				4 955 000	5 155 000
	Total Mission		39 010 000	8 835 000		7 289 510 000	7 337 355 000

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Energie et énergies renouvelables	RPE	8 514 000			7 037 720 000	7 046 234 000
	CEA				11 400 000	11 400 000
	CST				42 000 000	42 000 000
	CC					
	TOTAL RE	8 514 000			7 091 120 000	7 099 634 000
	RPEP				315 000	315 000
Total Programme		8 514 000			7 091 435 000	7 099 949 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Industrie	RPE	18 790 000	10 654 000		104 730 000	134 174 000
	CEA					
	CST				82 000 000	82 000 000
	CC					
	TOTAL RE	18 790 000	10 654 000		186 730 000	216 174 000
	RPEP	200 000			3 570 000	3 770 000
Total Programme		18 990 000	10 654 000		190 300 000	219 944 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Mines	RPE	5 506 000			2 440 000	7 946 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	5 506 000			2 440 000	7 946 000
	RPEP				1 070 000	1 070 000
Total Programme		5 506 000			3 510 000	9 016 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	6 000 000	835 000		4 265 000	11 100 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	6 000 000	835 000		4 265 000	11 100 000
	RPEP					
Total Programme		6 000 000	835 000		4 265 000	11 100 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	38 810 000	11 489 000		7 149 155 000	7 199 454 000
	CEA				11 400 000	11 400 000
	CST				124 000 000	124 000 000
	CC					
	TOTAL RE	38 810 000	11 489 000		7 284 555 000	7 334 854 000
	RPEP	200 000			4 955 000	5 155 000
Total Mission		39 010 000	11 489 000		7 289 510 000	7 340 009 000

Mission 15 : Mission du Commerce et du Développement des Exportations
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Commerce intérieur	RPE	32 380 000	855 000		3 813 630 000	3 846 865 000
	CEA					
	CST					
	CC				1 500 000	1 500 000
	TOTAL RE	32 380 000	855 000		3 815 130 000	3 848 365 000
	RPEP					
Total Programme		32 380 000	855 000		3 815 130 000	3 848 365 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Commerce extérieur	RPE	11 335 000			98 675 000	110 010 000
	CEA					
	CST				500 000	500 000
	CC					
	TOTAL RE	11 335 000			99 175 000	110 510 000
	RPEP					
Total Programme		11 335 000			99 175 000	110 510 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	5 530 000	3 540 000		3 335 000	12 405 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	5 530 000	3 540 000		3 335 000	12 405 000
	RPEP					
Total Programme		5 530 000	3 540 000		3 335 000	12 405 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	49 245 000	4 395 000		3 915 640 000	3 969 280 000
	CEA					
	CST				500 000	500 000
	CC				1 500 000	1 500 000
	TOTAL RE	49 245 000	4 395 000		3 917 640 000	3 971 280 000
	RPEP					
Total Mission		49 245 000	4 395 000		3 917 640 000	3 971 280 000

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Commerce intérieur	RPE	32 380 000	660 000		3 813 630 000	3 846 670 000
	CEA					
	CST					
	CC				1 500 000	1 500 000
	TOTAL RE	32 380 000	660 000		3 815 130 000	3 848 170 000
	RPEP					
Total Programme		32 380 000	660 000		3 815 130 000	3 848 170 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Commerce extérieur	RPE	11 335 000			98 675 000	110 010 000
	CEA					
	CST				500 000	500 000
	CC					
	TOTAL RE	11 335 000			99 175 000	110 510 000
	RPEP					
Total Programme		11 335 000			99 175 000	110 510 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	5 530 000	3 540 000		3 335 000	12 405 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	5 530 000	3 540 000		3 335 000	12 405 000
	RPEP					
Total Programme		5 530 000	3 540 000		3 335 000	12 405 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	49 245 000	4 200 000		3 915 640 000	3 969 085 000
	CEA					
	CST				500 000	500 000
	CC				1 500 000	1 500 000
	TOTAL RE	49 245 000	4 200 000		3 917 640 000	3 971 085 000
	RPEP					
Total Mission		49 245 000	4 200 000		3 917 640 000	3 971 085 000

Mission 16 : Mission des Technologies de la Communication
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Développement numérique	RPE	2 070 000				2 070 000
	CEA		23 000 000			23 000 000
	CST		30 000 000		60 000 000	90 000 000
	CC					
	TOTAL RE	2 070 000	53 000 000		60 000 000	115 070 000
	RPEP	416 396 000			332 837 000	749 233 000
	Total Programme	418 466 000	53 000 000		392 837 000	864 303 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	16 150 000	7 130 000		11 800 000	35 080 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	16 150 000	7 130 000		11 800 000	35 080 000
	RPEP				280 000	280 000
	Total Programme	16 150 000	7 130 000		12 080 000	35 360 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	18 220 000	7 130 000		11 800 000	37 150 000
	CEA		23 000 000			23 000 000
	CST		30 000 000		60 000 000	90 000 000
	CC					
	TOTAL RE	18 220 000	60 130 000		71 800 000	150 150 000
	RPEP	416 396 000			333 117 000	749 513 000
	Total Mission	434 616 000	60 130 000		404 917 000	899 663 000

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Développement numérique	RPE	2 070 000				2 070 000
	CEA		182 000 000			182 000 000
	CST		30 000 000		60 000 000	90 000 000
	CC					
	TOTAL RE	2 070 000	212 000 000		60 000 000	274 070 000
	RPEP	416 396 000			332 837 000	749 233 000
	Total Programme	418 466 000	212 000 000		392 837 000	1 023 303 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	16 150 000	13 035 000		11 800 000	40 985 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	16 150 000	13 035 000		11 800 000	40 985 000
	RPEP				280 000	280 000
	Total Programme	16 150 000	13 035 000		12 080 000	41 265 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	18 220 000	13 035 000		11 800 000	43 055 000
	CEA		182 000 000			182 000 000
	CST		30 000 000		60 000 000	90 000 000
	CC					
	TOTAL RE	18 220 000	225 035 000		71 800 000	315 055 000
	RPEP	416 396 000			333 117 000	749 513 000
	Total Mission	434 616 000	225 035 000		404 917 000	1 064 568 000

Mission 17 : Mission du Tourisme
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Tourisme et artisanat	RPE	62 835 000	10 147 000		79 537 000	152 519 000
	CEA					
	CST				18 000 000	18 000 000
	CC					
	TOTAL RE	62 835 000	10 147 000		97 537 000	170 519 000
	RPEP				870 000	870 000
	Total Programme	62 835 000	10 147 000		98 407 000	171 389 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	2 240 000	75 000		1 166 000	3 481 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	2 240 000	75 000		1 166 000	3 481 000
	RPEP					
	Total Programme	2 240 000	75 000		1 166 000	3 481 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	65 075 000	10 222 000		80 703 000	156 000 000
	CEA					
	CST				18 000 000	18 000 000
	CC					
	TOTAL RE	65 075 000	10 222 000		98 703 000	174 000 000
	RPEP				870 000	870 000
	Total Mission	65 075 000	10 222 000		99 573 000	174 870 000

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Tourisme et artisanat	RPE	62 835 000	10 147 000		79 537 000	152 519 000
	CEA					
	CST				18 000 000	18 000 000
	CC					
	TOTAL RE	62 835 000	10 147 000		97 537 000	170 519 000
	RPEP				870 000	870 000
Total Programme		62 835 000	10 147 000		98 407 000	171 389 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	2 240 000	75 000		1 166 000	3 481 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	2 240 000	75 000		1 166 000	3 481 000
	RPEP					
Total Programme		2 240 000	75 000		1 166 000	3 481 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	65 075 000	10 222 000		80 703 000	156 000 000
	CEA					
	CST				18 000 000	18 000 000
	CC					
	TOTAL RE	65 075 000	10 222 000		98 703 000	174 000 000
	RPEP				870 000	870 000
Total Mission		65 075 000	10 222 000		99 573 000	174 870 000

Mission 18 : Mission de l'Equipelement et de l'Habitat Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Infrastructure routière	RPE	53 275 000	675 000 000		249 265 000	977 540 000
	CEA		400 000 000			400 000 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	53 275 000	1 075 000 000		249 265 000	1 377 540 000
	RPEP		1 992 000		771 000	2 763 000
Total Programme		55 267 000	1 075 000 000		250 036 000	1 380 303 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Protection des villes, du littoral et la maîtrise des ouvrages	RPE	17 093 000	188 650 000	1 310 000	2 322 000	209 375 000
	CEA		18 200 000			18 200 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	17 093 000	206 850 000	1 310 000	2 322 000	227 575 000
	RPEP					
Total Programme		17 093 000	206 850 000	1 310 000	2 322 000	227 575 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Aménagement du territoire, urbanisme et habitat	RPE	18 353 000	38 770 000		21 864 000	78 987 000
	CEA		101 400 000			101 400 000
	CST		48 000 000			48 000 000
	CC					
	TOTAL RE	18 353 000	188 170 000		21 864 000	228 387 000
	RPEP	8 890 000			3 319 000	12 209 000
Total Programme		27 243 000	188 170 000		25 183 000	240 596 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	33 779 000	5 400 000		10 819 000	49 998 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	33 779 000	5 400 000		10 819 000	49 998 000
	RPEP					
Total Programme		33 779 000	5 400 000		10 819 000	49 998 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	122 500 000	907 820 000	1 310 000	284 270 000	1 315 900 000
	CEA		519 600 000			519 600 000
	CST		48 000 000			48 000 000
	CC					
	TOTAL RE	122 500 000	1 475 420 000	1 310 000	284 270 000	1 883 500 000
	RPEP	10 882 000			4 090 000	14 972 000
Total Mission		133 382 000	1 475 420 000	1 310 000	288 360 000	1 898 472 000

Crédits d'engagement

En dinars						
Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Infrastructure routière	RPE	53 275 000	521 830 000		249 265 000	824 370 000
	CEA		353 540 000			353 540 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	53 275 000	875 370 000		249 265 000	1 177 910 000
	RPEP	1 992 000			771 000	2 763 000
Total Programme		55 267 000	875 370 000		250 036 000	1 180 673 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Protection des villes, du littoral et la maîtrise des ouvrages	RPE	17 093 000	182 950 000	1 310 000	2 322 000	203 675 000
	CEA		171 000 000			171 000 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	17 093 000	353 950 000	1 310 000	2 322 000	374 675 000
	RPEP					
Total Programme		17 093 000	353 950 000	1 310 000	2 322 000	374 675 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Aménagement du territoire, urbanisme et habitat	RPE	18 353 000	17 130 000		21 864 000	57 347 000
	CEA		32 760 000			32 760 000
	CST		48 000 000			48 000 000
	CC					
	TOTAL RE	18 353 000	97 890 000		21 864 000	138 107 000
	RPEP	8 890 000			3 319 000	12 209 000
Total Programme		27 243 000	97 890 000		25 183 000	150 316 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	33 779 000	3 500 000		10 819 000	48 098 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	33 779 000	3 500 000		10 819 000	48 098 000
	RPEP					
Total Programme		33 779 000	3 500 000		10 819 000	48 098 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	122 500 000	725 410 000	1 310 000	284 270 000	1 133 490 000
	CEA		557 300 000			557 300 000
	CST		48 000 000			48 000 000
	CC					
	TOTAL RE	122 500 000	1 330 710 000	1 310 000	284 270 000	1 738 790 000
	RPEP	10 882 000			4 090 000	14 972 000
Total Mission		133 382 000	1 330 710 000	1 310 000	288 360 000	1 753 762 000

**Mission 19 : Mission de l'Environnement
Crédits de paiement**

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Environnement et développement durable	RPE	29 775 000	3 195 000		326 690 000	359 660 000
	CEA				17 000 000	17 000 000
	CST		6 000 000		20 000 000	26 000 000
	CC					
	TOTAL RE	29 775 000	9 195 000		363 690 000	402 660 000
	RPEP				3 648 000	3 648 000
Total Programme		29 775 000	9 195 000		367 338 000	406 308 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	6 322 000	1 890 000		3 690 000	11 902 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	6 322 000	1 890 000		3 690 000	11 902 000
	RPEP					
Total Programme		6 322 000	1 890 000		3 690 000	11 902 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	36 097 000	5 085 000		330 380 000	371 562 000
	CEA				17 000 000	17 000 000
	CST		6 000 000		20 000 000	26 000 000
	CC					
	TOTAL RE	36 097 000	11 085 000		367 380 000	414 562 000
	RPEP				3 648 000	3 648 000
	Total Mission	36 097 000	11 085 000		371 028 000	418 210 000

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Environnement et développement durable	RPE	29 775 000	3 505 000		326 690 000	359 970 000
	CEA				17 000 000	17 000 000
	CST		6 000 000		20 000 000	26 000 000
	CC					
	TOTAL RE	29 775 000	9 505 000		363 690 000	402 970 000
	RPEP				3 648 000	3 648 000
	Total Programme	29 775 000	9 505 000		367 338 000	406 618 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	6 322 000	2 170 000		3 690 000	12 182 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	6 322 000	2 170 000		3 690 000	12 182 000
	RPEP					
	Total Programme	6 322 000	2 170 000		3 690 000	12 182 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	36 097 000	5 675 000		330 380 000	372 152 000
	CEA				17 000 000	17 000 000
	CST		6 000 000		20 000 000	26 000 000
	CC					
	TOTAL RE	36 097 000	11 675 000		367 380 000	415 152 000
	RPEP				3 648 000	3 648 000
	Total Mission	36 097 000	11 675 000		371 028 000	418 800 000

Mission 20 : Mission des Transports
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Transport terrestre	RPE	4 262 000	10 166 000		884 963 000	899 391 000
	CEA				11 200 000	11 200 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	4 262 000	10 166 000		896 163 000	910 591 000
	RPEP				500 000	500 000
Total Programme		4 262 000	10 166 000		896 663 000	911 091 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Aviation civile	RPE	2 011 000			10 613 000	12 624 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	2 011 000			10 613 000	12 624 000
	RPEP					
Total Programme		2 011 000			10 613 000	12 624 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Transport maritime et ports	RPE	2 300 000			50 519 000	52 819 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	2 300 000			50 519 000	52 819 000
	RPEP					
Total Programme		2 300 000			50 519 000	52 819 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	15 187 000	4 605 000		15 109 000	34 901 000
	CEA		540 000			540 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	15 187 000	5 145 000		15 109 000	35 441 000
	RPEP	8 077 000			3 414 000	11 491 000
Total Programme		23 264 000	5 145 000		18 523 000	46 932 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	23 760 000	14 771 000		961 204 000	999 735 000
	CEA		540 000		11 200 000	11 740 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	23 760 000	15 311 000		972 404 000	1 011 475 000
	RPEP	8 077 000			3 914 000	11 991 000
Total Mission		31 837 000	15 311 000		976 318 000	1 023 466 000

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Programme 1 : Transport terrestre	RPE	4 262 000			884 963 000	889 225 000	
	CEA				11 200 000	11 200 000	
	CST						
	CC						
	TOTAL RE	4 262 000				896 163 000	900 425 000
	RPEP					500 000	500 000
Total Programme		4 262 000			896 663 000	900 925 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Programme 2 : Aviation civile	RPE	2 011 000			10 613 000	12 624 000	
	CEA						
	CST						
	CC						
	TOTAL RE	2 011 000				10 613 000	12 624 000
	RPEP						
Total Programme		2 011 000			10 613 000	12 624 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Programme 3 : Transport maritime et ports	RPE	2 300 000			50 519 000	52 819 000	
	CEA						
	CST						
	CC						
	TOTAL RE	2 300 000				50 519 000	52 819 000
	RPEP						
Total Programme		2 300 000			50 519 000	52 819 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	15 187 000	2 260 000		15 109 000	32 556 000	
	CEA		430 000			430 000	
	CST						
	CC						
	TOTAL RE	15 187 000	2 690 000			15 109 000	32 986 000
	RPEP	8 077 000				3 414 000	11 491 000
Total Programme		23 264 000	2 690 000		18 523 000	44 477 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Tous les Programmes	RPE	23 760 000	2 260 000		961 204 000	987 224 000	
	CEA		430 000		11 200 000	11 630 000	
	CST						
	CC						
	TOTAL RE	23 760 000	2 690 000			972 404 000	998 854 000
	RPEP	8 077 000				3 914 000	11 991 000
Total Mission		31 837 000	2 690 000		976 318 000	1 010 845 000	

Mission 21 : Mission des Affaires Culturelles
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Arts	RPE	7 212 000	5 410 000		47 410 000	60 032 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	7 212 000	5 410 000		47 410 000	60 032 000
	RPEP				3 173 000	3 173 000
Total Programme		7 212 000	5 410 000		50 583 000	63 205 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Livres et culture	RPE	6 184 000	13 500 000		13 548 000	33 232 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	6 184 000	13 500 000		13 548 000	33 232 000
	RPEP				333 000	333 000
Total Programme		6 184 000	13 500 000		13 881 000	33 565 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Action culturelle	RPE	9 364 000	23 890 000		33 296 000	66 550 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	9 364 000	23 890 000		33 296 000	66 550 000
	RPEP				5 081 000	5 081 000
Total Programme		9 364 000	23 890 000		38 377 000	71 631 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 4 : Patrimoine	RPE	55 000 000	5 500 000		11 905 000	72 405 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	55 000 000	5 500 000		11 905 000	72 405 000
	RPEP		2 600 000		2 155 000	4 755 000
Total Programme		57 600 000	5 500 000		14 060 000	77 160 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	143 240 000	5 830 000		6 711 000	155 781 000
	CEA					
	CST				7 000 000	7 000 000
	CC					
	TOTAL RE	143 240 000	5 830 000		13 711 000	162 781 000
	RPEP				800 000	800 000
Total Programme		143 240 000	5 830 000		14 511 000	163 581 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	221 000 000	54 130 000		112 870 000	388 000 000
	CEA					
	CST				7 000 000	7 000 000
	CC					
	TOTAL RE	221 000 000	54 130 000		119 870 000	395 000 000
	RPEP	2 600 000			11 542 000	14 142 000
	Total Mission	223 600 000	54 130 000		131 412 000	409 142 000

Crédits d'engagement

En dinars						
Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Arts	RPE	7 212 000	4 070 000		47 410 000	58 692 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	7 212 000	4 070 000		47 410 000	58 692 000
	RPEP				3 173 000	3 173 000
	Total Programme	7 212 000	4 070 000		50 583 000	61 865 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Livre et culture	RPE	6 184 000	8 240 000		13 548 000	27 972 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	6 184 000	8 240 000		13 548 000	27 972 000
	RPEP				333 000	333 000
	Total Programme	6 184 000	8 240 000		13 881 000	28 305 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Action culturelle	RPE	9 364 000	18 401 000		33 296 000	61 061 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	9 364 000	18 401 000		33 296 000	61 061 000
	RPEP				5 081 000	5 081 000
	Total Programme	9 364 000	18 401 000		38 377 000	66 142 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 4 : Patrimoine	RPE	55 000 000	3 400 000		11 905 000	70 305 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	55 000 000	3 400 000		11 905 000	70 305 000
	RPEP	2 600 000			2 155 000	4 755 000
	Total Programme	57 600 000	3 400 000		14 060 000	75 060 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	143 240 000	4 700 000		6 711 000	154 651 000
	CEA					
	CST				7 000 000	7 000 000
	CC					
	TOTAL RE	143 240 000	4 700 000		13 711 000	161 651 000
	RPEP				800 000	800 000
Total Programme		143 240 000	4 700 000		14 511 000	162 451 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	221 000 000	38 811 000		112 870 000	372 681 000
	CEA					
	CST				7 000 000	7 000 000
	CC					
	TOTAL RE	221 000 000	38 811 000		119 870 000	379 681 000
	RPEP	2 600 000			11 542 000	14 142 000
Total Mission		223 600 000	38 811 000		131 412 000	393 823 000

Mission 22 : Mission de la Jeunesse et des Sports
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Jeunesse	RPE	130 863 000	30 000 000		20 779 000	181 642 000
	CEA					
	CST				2 400 000	2 400 000
	CC					
	TOTAL RE	130 863 000	30 000 000		23 179 000	184 042 000
	RPEP				8 154 000	8 154 000
Total Programme		130 863 000	30 000 000		31 333 000	192 196 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Sport	RPE	22 596 000	77 300 000		71 995 000	171 891 000
	CEA					
	CST				17 600 000	17 600 000
	CC					
	TOTAL RE	22 596 000	77 300 000		89 595 000	189 491 000
	RPEP				4 231 000	4 231 000
Total Programme		22 596 000	77 300 000		93 826 000	193 722 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Education physique	RPE	377 637 000	24 800 000		21 773 000	424 210 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	377 637 000	24 800 000		21 773 000	424 210 000
	RPEP				603 000	603 000
Total Programme		377 637 000	24 800 000		22 376 000	424 813 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	43 208 000	4 600 000		10 449 000	58 257 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	43 208 000	4 600 000		10 449 000	58 257 000
	RPEP				5 000	5 000
Total Programme		43 208 000	4 600 000		10 454 000	58 262 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	574 304 000	136 700 000		124 996 000	836 000 000
	CEA					
	CST				20 000 000	20 000 000
	CC					
	TOTAL RE	574 304 000	136 700 000		144 996 000	856 000 000
	RPEP				12 993 000	12 993 000
	Total		574 304 000	136 700 000		157 989 000

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Jeunesse	RPE	130 863 000	31 900 000		20 779 000	183 542 000
	CEA					
	CST				2 400 000	2 400 000
	CC					
	TOTAL RE	130 863 000	31 900 000		23 179 000	185 942 000
	RPEP				8 154 000	8 154 000
Total Programme		130 863 000	31 900 000		31 333 000	194 096 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Sport	RPE	22 596 000	90 850 000		71 995 000	185 441 000
	CEA					
	CST				17 600 000	17 600 000
	CC					
	TOTAL RE	22 596 000	90 850 000		89 595 000	203 041 000
	RPEP				4 231 000	4 231 000
Total Programme		22 596 000	90 850 000		93 826 000	207 272 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Education physique	RPE	377 637 000	22 500 000		21 773 000	421 910 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	377 637 000	22 500 000		21 773 000	421 910 000
	RPEP				603 000	603 000
Total Programme		377 637 000	22 500 000		22 376 000	422 513 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	43 208 000	2 650 000		10 449 000	56 307 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	43 208 000	2 650 000		10 449 000	56 307 000
	RPEP				5 000	5 000
Total Programme		43 208 000	2 650 000		10 454 000	56 312 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les programmes	RPE	574 304 000	147 900 000		124 996 000	847 200 000
	CEA					
	CST				20 000 000	20 000 000
	CC					
	TOTAL RE	574 304 000	147 900 000		144 996 000	867 200 000
	RPEP				12 993 000	12 993 000
	Total		574 304 000	147 900 000		157 989 000

Mission 23 : Mission de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Agées
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Femme, famille et égalité des chances	RPE	3 948 000	14 000 000		3 066 000	21 014 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	3 948 000	14 000 000		3 066 000	21 014 000
	RPEP				70 000	70 000
Total Programme		3 948 000	14 000 000		3 136 000	21 084 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Enfance	RPE	132 620 000	19 742 000		22 282 000	174 644 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	132 620 000	19 742 000		22 282 000	174 644 000
	RPEP				351 500	351 500
Total Programme		132 620 000	19 742 000		22 633 500	174 995 500

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Personnes Agées	RPE	798 000	2 500 000		16 730 000	20 028 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	798 000	2 500 000		16 730 000	20 028 000
	RPEP					
Total Programme		798 000	2 500 000		16 730 000	20 028 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	13 814 000	2 200 000		7 300 000	23 314 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	13 814 000	2 200 000		7 300 000	23 314 000
	RPEP					
Total Programme		13 814 000	2 200 000		7 300 000	23 314 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	151 180 000	38 442 000		49 378 000	239 000 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	151 180 000	38 442 000		49 378 000	239 000 000
	RPEP				421 500	421 500
	Total Mission		151 180 000	38 442 000		49 799 500

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Femme, famille et égalité des chances	RPE	3 948 000	24 250 000		3 066 000	31 264 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	3 948 000	24 250 000		3 066 000	31 264 000
	RPEP				70 000	70 000
Total Programme		3 948 000	24 250 000		3 136 000	31 334 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Enfance	RPE	132 620 000	20 000 000		22 282 000	174 902 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	132 620 000	20 000 000		22 282 000	174 902 000
	RPEP				351 500	351 500
Total Programme		132 620 000	20 000 000		22 633 500	175 253 500

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Personnes Agées	RPE	798 000	3 380 000		16 730 000	20 908 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	798 000	3 380 000		16 730 000	20 908 000
	RPEP					
Total Programme		798 000	3 380 000		16 730 000	20 908 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	13 814 000	1 050 000		7 300 000	22 164 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	13 814 000	1 050 000		7 300 000	22 164 000
	Total Programme	13 814 000	1 050 000		7 300 000	22 164 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	151 180 000	48 680 000		49 378 000	249 238 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	151 180 000	48 680 000		49 378 000	249 238 000
	RPEP				421 500	421 500
Total Mission	151 180 000	48 680 000		49 799 500	249 659 500	

Mission 24 : Mission de la Santé
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Soins de santé de base	RPE	326 541 000	152 090 000		69 640 000	548 271 000
	CEA					
	CST					
	CC		10 000 000			10 000 000
	TOTAL RE	326 541 000	162 090 000		69 640 000	558 271 000
	RPEP				11 135 000	11 135 000
Total Programme	326 541 000	162 090 000		80 775 000	569 406 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Services de santé hospitaliers	RPE	1 037 720 000	95 350 000		133 195 000	1 266 265 000
	CEA		14 000 000			14 000 000
	CST				45 000 000	45 000 000
	CC					
	TOTAL RE	1 037 720 000	109 350 000		178 195 000	1 325 265 000
	RPEP	106 545 000			198 455 000	305 000 000
Total Programme	1 144 265 000	109 350 000		376 650 000	1 630 265 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Recherche et services hospitaliers universitaires	RPE	1 104 418 000	141 180 000		184 285 000	1 429 883 000
	CEA					
	CST				45 000 000	45 000 000
	CC					
	TOTAL RE	1 104 418 000	141 180 000		229 285 000	1 474 883 000
	RPEP	164 080 000			437 275 000	601 355 000
Total Programme	1 268 498 000	141 180 000		666 560 000	2 076 238 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	220 491 000	39 880 000		39 710 000	300 081 000
	CEA		1 500 000			1 500 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	220 491 000	41 380 000		39 710 000	301 581 000
	RPEP	30 000			5 900 000	5 930 000
Total Programme	220 521 000	41 380 000		45 610 000	307 511 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	2 689 170 000	428 500 000		426 830 000	3 544 500 000
	CEA		15 500 000			15 500 000
	CST				90 000 000	90 000 000
	CC		10 000 000			10 000 000
	TOTAL RE	2 689 170 000	454 000 000		516 830 000	3 660 000 000
	RPEP	270 655 000			652 765 000	923 420 000
	Total Mission	2 959 825 000	454 000 000		1 169 595 000	4 583 420 000

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Soins de santé de base	RPE	326 541 000	85 160 000		69 640 000	481 341 000
	CEA					
	CST					
	CC		10 000 000			10 000 000
	TOTAL RE	326 541 000	95 160 000		69 640 000	491 341 000
	RPEP				11 135 000	11 135 000
Total Programme	326 541 000	95 160 000		80 775 000	502 476 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Services de santé hospitaliers	RPE	1 037 720 000	78 150 000		133 195 000	1 249 065 000
	CEA		85 400 000			85 400 000
	CST				45 000 000	45 000 000
	CC					
	TOTAL RE	1 037 720 000	163 550 000		178 195 000	1 379 465 000
	RPEP	106 545 000			198 455 000	305 000 000
Total Programme	1 144 265 000	163 550 000		376 650 000	1 684 465 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Recherche et services hospitaliers universitaires	RPE	1 104 418 000	133 730 000		184 285 000	1 422 433 000
	CEA					
	CST				45 000 000	45 000 000
	CC					
	TOTAL RE	1 104 418 000	133 730 000		229 285 000	1 467 433 000
	RPEP	164 080 000			437 275 000	601 355 000
Total Programme	1 268 498 000	133 730 000		666 560 000	2 068 788 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	220 491 000	25 560 000		39 710 000	285 761 000
	CEA		15 000 000			15 000 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	220 491 000	40 560 000		39 710 000	300 761 000
	RPEP	30 000			5 900 000	5 930 000
Total Programme	220 521 000	40 560 000		45 610 000	306 691 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	2 689 170 000	322 600 000		426 830 000	3 438 600 000
	CEA		100 400 000			100 400 000
	CST				90 000 000	90 000 000
	CC		10 000 000			10 000 000
	TOTAL RE	2 689 170 000	433 000 000		516 830 000	3 639 000 000
	RPEP	270 655 000			652 765 000	923 420 000
	Total Mission	2 959 825 000	433 000 000		1 169 595 000	4 562 420 000

Mission 25 : Mission des Affaires Sociales
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Emploi et relations professionnelles	RPE	27 746 397	760 000		1 350 960	29 857 357
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	27 746 397	760 000		1 350 960	29 857 357
	RPEP				170 000	170 000
Total Programme	27 746 397	760 000		1 520 960	30 027 357	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Sécurité Sociale	RPE	726 187	20 000		368 231 000	368 977 187
	CEA					
	CST				800 000 000	800 000 000
	CC					
	TOTAL RE	726 187	20 000		1 168 231 000	1 168 977 187
	RPEP					
Total Programme	726 187	20 000		1 168 231 000	1 168 977 187	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Promotion sociale	RPE	151 862 806	3 500 000		1 072 389 920	1 227 752 726
	CEA				69 000 000	69 000 000
	CST				7 500 000	7 500 000
	CC					
	TOTAL RE	151 862 806	3 500 000		1 148 889 920	1 304 252 726
	RPEP				950 000	950 000
Total Programme	151 862 806	3 500 000		1 149 839 920	1 305 202 726	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 4 : Immigration et tunisiens à l'étranger	RPE	28 794 054	50 000		5 020 000	33 864 054
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	28 794 054	50 000		5 020 000	33 864 054
	Total Programme	28 794 054	50 000		5 020 000	33 864 054

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	45 320 556	10 670 000		12 358 120	68 348 676
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	45 320 556	10 670 000		12 358 120	68 348 676
	Total Programme	45 360 556	10 670 000		12 446 120	68 476 676

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	254 450 000	15 000 000		1 459 350 000	1 728 800 000
	CEA				69 000 000	69 000 000
	CST				807 500 000	807 500 000
	CC					
	TOTAL RE	254 450 000	15 000 000		2 335 850 000	2 605 300 000
	Total Mission	254 490 000	15 000 000		2 337 058 000	2 606 548 000

Crédits d'engagement

En dinars						
Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Emploi et relations professionnelles	RPE	27 746 397	700 000		1 350 960	29 797 357
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	27 746 397	700 000		1 350 960	29 797 357
	Total Programme	27 746 397	700 000		1 520 960	29 967 357

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Sécurité Sociale	RPE	726 187	20 000		368 231 000	368 977 187
	CEA					
	CST				800 000 000	800 000 000
	CC					
	TOTAL RE	726 187	20 000		1 168 231 000	1 168 977 187
	Total Programme	726 187	20 000		1 168 231 000	1 168 977 187

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Promotion sociale	RPE	151 862 806	780 000		1 072 389 920	1 225 032 726
	CEA				69 000 000	69 000 000
	CST				7 500 000	7 500 000
	CC					
	TOTAL RE	151 862 806	780 000		1 148 889 920	1 301 532 726
	RPEP				950 000	950 000
Total Programme	151 862 806	780 000		1 149 839 920	1 302 482 726	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 4 : Immigration et tunisiens à l'étranger	RPE	28 794 054	50 000		5 020 000	33 864 054
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	28 794 054	50 000		5 020 000	33 864 054
	RPEP					
Total Programme	28 794 054	50 000		5 020 000	33 864 054	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	45 320 556	4 950 000		12 358 120	62 628 676
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	45 320 556	4 950 000		12 358 120	62 628 676
	RPEP	40 000			88 000	128 000
Total Programme	45 360 556	4 950 000		12 446 120	62 756 676	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	254 450 000	6 500 000		1 459 350 000	1 720 300 000
	CEA				69 000 000	69 000 000
	CST				807 500 000	807 500 000
	CC					
	TOTAL RE	254 450 000	6 500 000		2 335 850 000	2 596 800 000
	RPEP	40 000			1 208 000	1 248 000
Total Mission	254 490 000	6 500 000		2 337 058 000	2 598 048 000	

**Mission 26 : Mission de l'Education
Crédits de paiement**

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Phase primaire	RPE	2 529 220 000	104 531 000		65 238 000	2 698 989 000
	CEA		60 595 000			60 595 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	2 529 220 000	165 126 000		65 238 000	2 759 584 000
	RPEP				8 000	8 000
Total Programme	2 529 220 000	165 126 000		65 246 000	2 759 592 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Phase préparatoire et secondaire	RPE	3 675 890 000	87 699 000		84 134 000	3 847 723 000
	CEA		12 284 000			12 284 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	3 675 890 000	99 983 000		84 134 000	3 860 007 000
	RPEP				13 190 300	13 190 300
Total Programme		3 675 890 000	99 983 000		97 324 300	3 873 197 300

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	290 390 000	276 270 000		348 628 000	915 288 000
	CEA		7 121 000			7 121 000
	CST					
	CC				8 000 000	8 000 000
	TOTAL RE	290 390 000	283 391 000		356 628 000	930 409 000
	RPEP				6 837 700	6 837 700
Total Programme		290 390 000	283 391 000		363 465 700	937 246 700

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	6 495 500 000	468 500 000		498 000 000	7 462 000 000
	CEA		80 000 000			80 000 000
	CST					
	CC				8 000 000	8 000 000
	TOTAL RE	6 495 500 000	548 500 000		506 000 000	7 550 000 000
	RPEP				20 036 000	20 036 000
Total Mission		6 495 500 000	548 500 000		526 036 000	7 570 036 000

Crédits d'engagement

En dinars						
Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Phase primaire	RPE	2 529 220 000	144 415 000		65 238 000	2 738 873 000
	CEA		44 155 000			44 155 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	2 529 220 000	188 570 000		65 238 000	2 783 028 000
	RPEP				8 000	8 000
Total Programme		2 529 220 000	188 570 000		65 246 000	2 783 036 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Phase préparatoire et secondaire	RPE	3 675 890 000	231 496 000		84 134 000	3 991 520 000
	CEA		21 773 000			21 773 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	3 675 890 000	253 269 000		84 134 000	4 013 293 000
	RPEP				13 190 300	13 190 300
Total Programme		3 675 890 000	253 269 000		97 324 300	4 026 483 300

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	290 390 000	304 945 000		348 628 000	943 963 000
	CEA		20 316 000			20 316 000
	CST					
	CC				8 000 000	8 000 000
	TOTAL RE	290 390 000	325 261 000		356 628 000	972 279 000
	RPEP				6 837 700	6 837 700
Total Programme		290 390 000	325 261 000		363 465 700	979 116 700

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	6 495 500 000	680 856 000		498 000 000	7 674 356 000
	CEA		86 244 000			86 244 000
	CST					
	CC				8 000 000	8 000 000
	TOTAL RE	6 495 500 000	767 100 000		506 000 000	7 768 600 000
	RPEP				20 036 000	20 036 000
	Total Mission		6 495 500 000	767 100 000		526 036 000

Mission 27 : Mission de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Enseignement Supérieur	RPE	1 368 376 000	55 080 000		67 324 000	1 490 780 000
	CEA		8 280 000			8 280 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	1 368 376 000	63 360 000		67 324 000	1 499 060 000
	RPEP				24 355 000	24 355 000
Total Programme		1 368 376 000	63 360 000		91 679 000	1 523 415 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Recherche Scientifique	RPE	65 100 000	96 340 000		11 721 000	173 161 000
	CEA		10 300 000			10 300 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	65 100 000	106 640 000		11 721 000	183 461 000
	RPEP				3 048 000	3 048 000
Total Programme		65 100 000	106 640 000		14 769 000	186 509 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Œuvres Universitaires	RPE	117 398 000	24 450 000		281 669 000	423 517 000
	CEA		5 550 000			5 550 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	117 398 000	30 000 000		281 669 000	429 067 000
	RPEP				9 804 000	9 804 000
Total Programme		117 398 000	30 000 000		291 473 000	438 871 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	18 796 000	11 800 000		7 616 000	38 212 000
	CEA		3 200 000			3 200 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	18 796 000	15 000 000		7 616 000	41 412 000
	RPEP				100 000	100 000
Total Programme		18 796 000	15 000 000		7 716 000	41 512 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	1 569 670 000	187 670 000		368 330 000	2 125 670 000
	CEA		27 330 000			27 330 000
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	1 569 670 000	215 000 000		368 330 000	2 153 000 000
	RPEP				37 307 000	37 307 000
	Total Mission		1 569 670 000	215 000 000		405 637 000

Crédits d'engagement

En dinars						
Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Enseignement Supérieur	RPE	1 368 376 000	88 450 000		67 324 000	1 524 150 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	1 368 376 000	88 450 000		67 324 000	1 524 150 000
	RPEP				24 355 000	24 355 000
Total Programme		1 368 376 000	88 450 000		91 679 000	1 548 505 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Recherche Scientifique	RPE	65 100 000	153 304 000		11 721 000	230 125 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	65 100 000	153 304 000		11 721 000	230 125 000
	RPEP				3 048 000	3 048 000
Total Programme		65 100 000	153 304 000		14 769 000	233 173 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 3 : Œuvres Universitaires	RPE	117 398 000	40 240 000		281 669 000	439 307 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	117 398 000	40 240 000		281 669 000	439 307 000
	RPEP				9 804 000	9 804 000
Total Programme		117 398 000	40 240 000		291 473 000	449 111 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	18 796 000	4 000 000		7 616 000	30 412 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	18 796 000	4 000 000		7 616 000	30 412 000
	RPEP				100 000	100 000
Total Programme		18 796 000	4 000 000		7 716 000	30 512 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	1 569 670 000	285 994 000		368 330 000	2 223 994 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	1 569 670 000	285 994 000		368 330 000	2 223 994 000
	RPEP				37 307 000	37 307 000
	Total Mission		1 569 670 000	285 994 000		405 637 000

Mission 28 : Mission de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Formation professionnelle	RPE	336 913 000	200 000		31 866 000	368 979 000
	CEA		300 000		16 000 000	16 300 000
	CST				65 000 000	65 000 000
	CC					
	TOTAL RE	336 913 000	500 000		112 866 000	450 279 000
	RPEP				3 677 000	3 677 000
Total Programme		336 913 000	500 000		116 543 000	453 956 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Emploi	RPE	66 577 000			10 759 000	77 336 000
	CEA					
	CST				310 000 000	310 000 000
	CC					
	TOTAL RE	66 577 000			320 759 000	387 336 000
	RPEP				50 000	50 000
Total Programme		66 577 000			320 809 000	387 386 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Programme 3 : Développement de l'initiative privée	RPE		1 200 000		9 000 000	10 200 000	
	CEA		5 000 000			5 000 000	
	CST				110 000 000	110 000 000	
	CC						
	TOTAL RE			6 200 000		119 000 000	125 200 000
	RPEP						
Total Programme			6 200 000		119 000 000	125 200 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	15 937 000	7 370 000		4 490 000	27 797 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	15 937 000	7 370 000		4 490 000	27 797 000
	RPEP					
Total Programme		15 937 000	7 370 000		4 490 000	27 797 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	419 427 000	8 770 000		56 115 000	484 312 000
	CEA		5 300 000		16 000 000	21 300 000
	CST				485 000 000	485 000 000
	CC					
	TOTAL RE	419 427 000	14 070 000		557 115 000	990 612 000
	RPEP				3 727 000	3 727 000
	Total		419 427 000	14 070 000		560 842 000

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Formation professionnelle	RPE	336 913 000	200 000		31 866 000	368 979 000
	CEA		300 000		16 000 000	16 300 000
	CST				65 000 000	65 000 000
	CC					
	TOTAL RE	336 913 000	500 000		112 866 000	450 279 000
	RPEP				3 677 000	3 677 000
Total Programme		336 913 000	500 000		116 543 000	453 956 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 2 : Emploi	RPE	66 577 000			10 759 000	77 336 000
	CEA					
	CST				310 000 000	310 000 000
	CC					
	TOTAL RE	66 577 000			320 759 000	387 336 000
	RPEP				50 000	50 000
Total Programme		66 577 000			320 809 000	387 386 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses	
Programme 3 : Développement de l'initiative privée	RPE		1 200 000		9 000 000	10 200 000	
	CEA		5 000 000			5 000 000	
	CST				110 000 000	110 000 000	
	CC						
	TOTAL RE			6 200 000		119 000 000	125 200 000
	RPEP						
Total Programme			6 200 000		119 000 000	125 200 000	

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 9 : Pilotage et appui	RPE	15 937 000	7 370 000		4 490 000	27 797 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	15 937 000	7 370 000		4 490 000	27 797 000
	Total Programme	15 937 000	7 370 000		4 490 000	27 797 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	419 427 000	8 770 000		56 115 000	484 312 000
	CEA		5 300 000		16 000 000	21 300 000
	CST				485 000 000	485 000 000
	CC					
	TOTAL RE	419 427 000	14 070 000		557 115 000	990 612 000
	RPEP				3 727 000	3 727 000
	Total	419 427 000	14 070 000		560 842 000	994 339 000

Mission 29 : Conseil Supérieur provisoire de la Magistrature
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Conseil supérieur provisoire de la magistrature	RPE	900 000	30 000		3 121 000	4 051 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	900 000	30 000		3 121 000	4 051 000
	Total Programme	900 000	30 000		3 121 000	4 051 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	900 000	30 000		3 121 000	4 051 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	900 000	30 000		3 121 000	4 051 000
	Total Mission	900 000	30 000		3 121 000	4 051 000

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Conseil supérieur provisoire de la magistrature	RPE	900 000	30 000		3 121 000	4 051 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	900 000	30 000		3 121 000	4 051 000
	Total Programme	900 000	30 000		3 121 000	4 051 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	900 000	30 000		3 121 000	4 051 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	900 000	30 000		3 121 000	4 051 000
	Total Mission	900 000	30 000		3 121 000	4 051 000

Mission 30 : Cour Constitutionnelle
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Cour Constitutionnelle	RPE					
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE					
	RPEP					
Total Programme						

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE					
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE					
	RPEP					
Total Mission						

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Cour Constitutionnelle	RPE					
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE					
	RPEP					
Total Programme						

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE					
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE					
	RPEP					
Total Mission						

Mission 31 : Cour des Comptes
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Cour des comptes	RPE	25 632 000	140 000		5 728 000	31 500 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	25 632 000	140 000		5 728 000	31 500 000
	RPEP					
	Total Programme	25 632 000	140 000		5 728 000	31 500 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	25 632 000	140 000		5 728 000	31 500 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	25 632 000	140 000		5 728 000	31 500 000
	RPEP					
	Total Mission	25 632 000	140 000		5 728 000	31 500 000

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Cour des comptes	RPE	25 632 000	140 000		5 728 000	31 500 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	25 632 000	140 000		5 728 000	31 500 000
	RPEP					
	Total Programme	25 632 000	140 000		5 728 000	31 500 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	25 632 000	140 000		5 728 000	31 500 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	25 632 000	140 000		5 728 000	31 500 000
	RPEP					
	Total Mission	25 632 000	140 000		5 728 000	31 500 000

Mission 32 : Instance Supérieure Indépendante pour les Elections
Crédits de paiement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Instance supérieure indépendante pour les élections	RPE	13 791 000			60 209 000	74 000 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	13 791 000			60 209 000	74 000 000
	Total Programme	13 791 000			60 209 000	74 000 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	13 791 000			60 209 000	74 000 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	13 791 000			60 209 000	74 000 000
	Total Mission	13 791 000			60 209 000	74 000 000

Crédits d'engagement

En dinars

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Programme 1 : Instance supérieure indépendante pour les élections	RPE	13 791 000			60 209 000	74 000 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	13 791 000			60 209 000	74 000 000
	Total Programme	13 791 000			60 209 000	74 000 000

Programmes	Schéma de financement / Parties	Dépenses de rémunération	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Autres dépenses	Total dépenses
Tous les Programmes	RPE	13 791 000			60 209 000	74 000 000
	CEA					
	CST					
	CC					
	TOTAL RE	13 791 000			60 209 000	74 000 000
	Total Mission	13 791 000			60 209 000	74 000 000

Mission 33 : Charges de financement
Crédits de paiement

		En dinars
Mission / Parties	Charges de financement	Total dépenses
Charges de financement	5 842 000 000	5 842 000 000

Crédits d'engagement

		En dinars
Mission / Parties	Charges de financement	Total dépenses
Charges de financement	5 842 000 000	5 842 000 000

Mission 34 : Dépenses imprévues et non réparties
Crédits de paiement

		En dinars
Mission / Parties	Dépenses imprévues et non réparties	Total dépenses
Dépenses imprévues et non réparties	1 224 717 000	1 224 717 000

Crédits d'engagement

		En dinars
Mission / Parties	Dépenses imprévues et non réparties	Total dépenses
Dépenses imprévues et non réparties	1 482 798 000	1 482 798 000

RPE : Ressources Propres de l'Etat
CEA : Crédits Extérieurs Affectés
CST : Comptes Spéciaux de Trésor
CC : Comptes de Concours
RE : Ressources de l'Etat
RPEP : Recettes Propres des Etablissements Publics

Arrêté du Chef du gouvernement du 24 novembre 2023, relatif à la fixation des conditions de recouvrement de la contribution des occupants, exploitants, propriétaires des lots et des locaux dans les zones industrielles dans les opérations de maintenance et des frais de réhabilitation.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 91-37 du 8 juin 1991, relative à la création de l'agence foncière industrielle complétée et modifiée par des textes subséquent dont le dernier est le décret-loi n° 2022-68 du 19 octobre 2022 édictant des dispositions spéciales pour l'amélioration de l'efficacité de la réalisation des projets publics et privés et notamment l'article 2 septdecies,

Vu le décret n° 2009-73 du 13 janvier 2009, relatif à la fixation des conditions et modalités de recouvrement des participations des occupants, des exploitants et des propriétaires d'immeubles dans les zones industrielles au financement des opérations de gestion et de maintenance dans lesdites zones,

Vu le décret n° 2023-335 du 4 mai 2023, portant cessation de fonctions d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 550 -2023 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement.

Arrête :

Article premier - L'agence foncière industrielle peut réaliser des travaux de maintenance et de gestion des zones industrielles aménagées et non couverte par des groupements de maintenance et de gestions et dont le taux d'occupation dépasse 60%.

L'agence foncière industrielle peut également réaliser des travaux de réhabilitation des zones industrielles chaque fois qu'il est jugé nécessaire.

Art. 2 - L'agence foncière industrielle prend en charge la fixation de la contribution des occupants, exploitants, propriétaires des lots et des locaux implantés dans les zones industrielles au financement des opérations de maintenance, de gestion et de réhabilitation et ce, selon des critères fixés par le conseil d'administration.

La contribution de chaque occupant, exploitant, propriétaire des lots et des locaux est fixée par décision du président directeur général de l'agence foncière industrielle après l'approbation du conseil d'administration.

Art. 3 - En vue du recouvrement, l'agence foncière industrielle, pour chaque opération de financement de maintenance, de gestion et de réhabilitation, établit des tableaux contenant les données suivantes :

- L'année concernée du recouvrement,
- Le nom de la zone industrielle et les noms des occupants, exploitants, propriétaires des lots ou des locaux et leurs adresses,
- La nature de l'opération de financement (maintenance et gestion ou réhabilitation),
- Le compte courant dédié aux financements des opérations de maintenance et de gestion ou de réhabilitation,
- Les références des compteurs électriques des occupants et propriétaires des lots et locaux et leurs systèmes de facturation,
- Les numéros des lots et des locaux et leurs superficies,
- L'activité de chaque occupant et exploitant du lot ou du local,
- Le montant de la cotisation annuelle pour chaque occupant et propriétaire du lot ou du local inscrit au tableau.

Art. 4 - La contribution des occupants, exploitants, propriétaires des lots et des locaux dans les zones industrielles au titre du financement du coût des opérations de maintenance et de gestion ou de réhabilitation est recouverte via la facture de consommation d'énergie.

Les montants des contributions sont répartis selon le mode de facturation du client. En cas d'absence d'un compteur électrique au lot ou local, les montants des contributions dus et/ou arriérés seront recouverts conformément à la législation en vigueur.

Et en cas de non-paiement de la facture de consommation d'énergie au titre de contribution aux cotisations de maintenance, de gestion et de réhabilitation, les procédures de la société tunisienne de l'électricité et du gaz seront appliquées pour ce type d'infraction.

Art. 5 - L'agence foncière industrielle reçoit, après coordination avec les services de la société tunisienne d'électricité et de gaz, les données nécessaires de ses clients implantés dans la zone industrielle concernée, telles que le système de facturation et les références des compteurs électriques, et ce, pour définir les tableaux indiqués dans l'article 3 du présent arrêté.

Les tableaux sont actualisés annuellement suivant les mêmes procédures.

Art. 6 - L'agence foncière industrielle transmet les tableaux prévues à l'article 3 du présent arrêté à l'agence de promotion de l'industrie et de l'innovation et à la société tunisienne de l'électricité et du gaz pour approbation et retransmission à l'agence foncière industrielle dans un délai ne dépassant pas les quinze jours à partir de la date de transmission.

L'agence foncière industrielle soumet au ministre chargé de l'industrie une demande de recouvrement des contributions via la facture de consommation d'énergie accompagnée des tableaux approuvés, et ce, pour le recouvrement des montants des contributions conformément aux procédures prévues à l'article 3 du présent arrêté.

Le ministre chargé de l'industrie étudie la demande et vérifie qu'elle remplit toutes les approbations et conditions prévues par l'article 3 du présent arrêté dans un délai maximum de 10 jours à partir de la date de dépôt de la demande.

Le ministre chargé de l'industrie transmet les dossiers qui remplissent les conditions à la société tunisienne de l'électricité et du gaz pour qu'elle procède au virement du montant des contributions recouvertes au compte courant mentionné dans les tableaux approuvés dans un délai maximum de 30 jours de la date de réception de la demande.

Art. 7 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 24 novembre 2023.

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Par arrêté du Chef du Gouvernement du 24 novembre 2023.

Madame Wrida Chalwati, ingénieur en chef, est chargée des fonctions de directeur des pôles technologiques à la direction générale de l'infrastructure industrielle et technologique des industries au ministère de l'industrie des mines et de l'énergie.

Par arrêté du Chef du Gouvernement du 24 novembre 2023.

Est nommée par voie de promotion exceptionnelle au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie Madame Olfa Cherif, au grade d'administrateur en chef et ce à compter du 2 novembre 2023.

Par arrêté du Chef du Gouvernement du 24 novembre 2023.

Est nommée par voie de promotion exceptionnelle au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie Madame Maha Bouraoui, au grade d'administrateur en chef et ce à compter du 2 novembre 2023.

Par arrêté du Chef du Gouvernement du 24 novembre 2023.

Est nommée par voie de promotion exceptionnelle au ministère de l'industrie des mines et de l'énergie Monsieur Issam Mejri, au grade d'administrateur en chef et ce à compter du 2 novembre 2023.

Par arrêté du Chef du Gouvernement du 24 novembre 2023.

Les personnes dont les noms suivent sont désignées au conseil d'orientation du centre d'Affaires d'intérêt public économique du gouvernorat de Tozeur et ce, pour une période de trois ans :

- Monsieur Ibrahim Khelifa : Homme d'affaires : Président,

- Monsieur Talel Cherif: représentant de la chambre de commerce et de l'industrie Sud-Ouest: membre,

- Monsieur Safaeddine Miaadi : représentant de l'office de développement du sud : membre,

- Monsieur Hamed Rabeh : représentant de l'agence de promotion de l'industrie et de l'innovation : membre,

- Madame Beya Zenidi: représentante de l'Agence de promotion de l'investissement agricole : membre,

- Madame Souhir Ben Ayed : représentante du commissariat régional de l'artisanat : membre,

- Monsieur Abdelbasset Nafti : représentant du commissariat régional du tourisme : membre,

- Madame Chahrazed Ben Heni : représentante de l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat : membre.

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 21 novembre 2023, portant ouverture d'un concours de résidanat en médecine vétérinaire.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 80-85 du 31 décembre 1980, relative à l'organisation des carrières de médecine vétérinaire en Tunisie, telle que modifiée par la loi n° 2002-31 du 5 mars 2002 et notamment son article 5 (nouveau),

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des Collectivités locales et des Etablissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 2003-2381 du 11 novembre 2003, relatif au statut juridique des résidents et à la spécialisation en médecine vétérinaire,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté des ministres de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques et de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie du 21 avril 2004, relatif aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement de résidents en médecine vétérinaire,

Vu l'arrêté des ministres de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 19 mai 2010, fixant le contenu et les modalités de la formation dans le cycle de résidanat, les examens dans chaque spécialité, ainsi que les conditions d'acquisition de la qualité d'anciens résidents en médecine vétérinaire, tel que modifié par l'arrêté du 31 décembre 2014.

Arrêtent :

Article premier - Est ouvert à l'école nationale de médecine vétérinaire de Sidi Thabet, le 22 janvier 2024 et jours suivants, un concours de résidanat en médecine vétérinaire pour le recrutement de six (6) résidents au profit de l'Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire de Sidi Thabet conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé du 21 avril 2004.

Art. 2 - Ce concours est ouvert pour les candidats titulaires du certificat de fin d'étude en médecine vétérinaire délivré par l'école nationale de médecine vétérinaire ou du diplôme de docteur en médecine vétérinaire ou du diplôme national du docteur en médecine vétérinaire ou d'un diplôme admis en équivalence dans les spécialités et pour le nombre de postes ci-dessous indiqués :

- **Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire**
 - Biophysique et biochimie vétérinaire : 1 poste,
 - Techniques et pathologie chirurgicales : 1 poste,
 - Sémiologie et pathologie médicale des équidés et des carnivores domestiques : 1 poste,
 - Sciences et pathologie de la reproduction animale : 1 poste,
 - Gestion et santé des animaux aquatiques : 1 poste,
 - Alimentation et nutrition animale : 1 poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 22 décembre 2023.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 21 novembre 2023.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Moncef Boukthir

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 21 novembre 2023, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques à la régie des sondages hydrauliques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2001-1748 du 1^{er} août 2001 et le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009 et le décret n° 2014-2285 du 30 juin 2014,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du 12 novembre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à la régie des sondages hydrauliques, le 15 janvier 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La liste d'inscription des candidatures est fixée au 15 décembre 2023.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 21 novembre 2023.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 21 novembre 2023, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général formateur en agriculture et pêche au corps commun des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche à l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 2006-3153 du 30 novembre 2006 fixant le statut particulier au corps des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche, tel qu'il a été modifié par le décret gouvernemental n° 2018-525 du 12 juin 2018,

Vu le décret présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2010, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général formateur en agriculture et pêche.

Arrête :

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 21 novembre 2023, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général formateur en agriculture et pêche au corps commun des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche à l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 15 décembre 2023.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 21 novembre 2023.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 21 novembre 2023, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques à la régie des sondages hydrauliques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2001-1748 du 1^{er} août 2001 et le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009 et le décret n° 2014-2285 du 30 juin 2014,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du 23 juin 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques,

Arrête :

Article premier - Est ouvert à la régie des sondages hydrauliques, le 15 janvier 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 15 décembre 2023.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 21 novembre 2023.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 21 novembre 2023, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire en chef au corps des personnels des cadres communs de laboratoire à l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 2000-230 du 31 janvier 2000, fixant le statut particulier des personnels des cadres communs de laboratoire,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du 19 août 2000, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire en chef.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles, le 15 janvier 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire en chef au corps des personnels des cadres communs de laboratoire.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 15 décembre 2023.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 21 novembre 2023.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 21 novembre 2023, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation au corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques à l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 2019-434 du 10 mai 2019, fixant le statut particulier du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du 25 décembre 2019, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles le 15 janvier 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation au corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 15 décembre 2023.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 21 novembre 2023.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 21 novembre 2023, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef au corps technique commun des administrations publiques, à la régie des sondages hydrauliques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 94- 904 du 18 avril 1994, portant organisation administrative et financière de la régie des sondages hydrauliques, tel qu'il a été modifié par le décret n° 95-2302 du 13 novembre 1995,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2003-2633 du 23 décembre 2003 le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009 et le décret gouvernemental n° 2019-1239 du 26 décembre 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 5 avril 2022, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef au corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à la régie des sondages hydrauliques, le 15 janvier 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef au corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 15 décembre 2023.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 21 novembre 2023.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 21 novembre 2023, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques, à la régie des sondages hydrauliques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007, le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011, la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 94- 904 du 18 avril 1994, portant organisation administrative et financière de la régie des sondages hydrauliques, tel qu'il a été modifié par le décret n° 95-2302 du 13 novembre 1995,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2003-2633 du 23 décembre 2003, le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009 et le décret gouvernemental n° 2019-1239 du 26 décembre 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 5 avril 2022, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à la régie des sondages hydrauliques, le 15 janvier 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trois (3) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 15 décembre 2023.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 21 novembre 2023.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

MINISTERE DE LA SANTE

Par arrêté du ministre de la santé et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 15 novembre 2023.

Madame Arij Messadi, biologiste à l'institut Pasteur de Tunis est nommée dans le grade de biologiste principal, à compter du 22 septembre 2023.

Par arrêté du ministre de la santé et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 15 novembre 2023.

Les biologistes adjoints à l'institut Pasteur de Tunis suivants, sont nommés dans le grade de biologiste, à compter du 22 septembre 2023.

- Ifhem Chalbi,
- Imen Ben Dhifallah,
- Hanen Chalbi Ben Amor,
- Riadh Marrouchi.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par arrêté du ministre de l'éducation du 24 novembre 2023.

Monsieur Chaoiki Mnasri, administrateur en chef de l'éducation, est chargé des fonctions de sous-directeur des bâtiments, de l'équipement et de la maintenance au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à Kasserine.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 24 novembre 2023.

Monsieur Nasereddine Haji, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef du bureau du secrétariat permanent de la commission des marchés au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Kasserine.

En application des dispositions de l'article 28 du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 24 novembre 2023.

Madame Samira Mayel, administrateur conseiller de l'éducation, est chargée des fonctions de chef de service des normes et des programmes de l'enseignement secondaire à la sous-direction de la pédagogie et des normes de l'enseignement secondaire à la direction de la pédagogie et des normes du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction générale des programmes et de la formation continue au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 24 novembre 2023.

Mademoiselle Faouzia Rahmouni, administrateur de l'éducation, est chargée des fonctions de chef de service de la gestion des crédits d'équipement à la sous-direction des crédits d'équipement à la direction des dépenses à la direction générale des affaires financières au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 24 novembre 2023.

Madame Malek Haffani épouse Jaiet, professeur principal hors classe des écoles primaires, est chargée des fonctions de sous-directeur chargé de l'enseignement de base à l'école internationale de Tunis.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 99-1042 du 17 mai 1999, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 24 novembre 2023.

Madame Faouzia Najar, professeur hors classe émérite des écoles primaires, est chargée des fonctions de chef de service d'administration centrale à l'observatoire national de l'éducation au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 24 novembre 2023.

Monsieur Mohamed Missaoui, administrateur de l'éducation, est chargé des fonctions de chef de service de la sécurité et de la qualité à la sous-direction de la sécurité et du développement à la direction de l'hébergement des cantines scolaires à l'office des œuvres scolaires au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 14 novembre 2023.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est accordée à Monsieur Moncef Manai, administrateur en chef des domaines de l'Etat et des affaires foncières, chef de bureau des relations avec le citoyen au cabinet du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 14 novembre 2023.

Madame Mongia Jendoubi, administrateur en chef des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargée des fonctions de directeur des immeubles agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Manouba au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 14 novembre 2023.

Madame Héla Mamlouk, administrateur général, est chargée des fonctions de directeur d'administration centrale à l'unité de gestion par objectifs pour le suivi du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 14 novembre 2023.

Monsieur Taoufik Mosbah, administrateur général, est déchargé des fonctions de directeur des immeubles agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Manouba au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.